

ÉVOLUTION RÉCENTE DU PEUPLEMENT DE L'AGGLOMÉRATION DE TUNIS

Michel PICOUET

Démographe de l'ORSTOM

La Tunisie compte actuellement 5,5 millions d'habitants dont un million est concentré dans l'agglomération de Tunis. Cette hypertrophie de la capitale est un phénomène assez courant dans les pays neufs où la pression démographique face à la rupture de l'équilibre traditionnel ne trouve pas d'autre exutoire que la croissance anormale des régions qui polarisent déjà l'essentiel de l'activité économique. La Tunisie n'échappe pas à la règle, bien qu'on ait pu croire que l'infrastructure urbaine relativement ancienne du pays, aurait permis une évolution plus équilibrée.

En effet cette terre ne manque pas de cités historiques ; capitales d'autrefois telle Hadrumète, aujourd'hui Sousse, troisième ville du pays, restée pendant des siècles l'une des principales villes de l'Afrique byzantine, Kairouan capitale florissante des Aghlabites au IX^e siècle, Madhia capitale des Fatimides ; ni de centres commerciaux : points de rencontres du trafic caravanier telles Sfax et Gafsa. Pourtant au XVIII^e siècle, Tunis apparaît comme la seule cité maîtresse du pays. Ce caractère prépondérant s'affirme sous l'impulsion des Hafside (expansion de la guerre de course) et se poursuit malgré la décadence des beys husseinites obligés d'accepter l'allégeance à la Grande Porte et le protectorat de la France en 1881.

C'est au cours de cette période, en pleine décadence politique, que la prospérité de Tunis prend le pas sur celle des autres cités. Ces dernières pâtissent de l'indifférence politique et économique dans laquelle la puissance coloniale tient l'ensemble des vieilles cités nord-africaines dont la population en grande majorité arabe accepte mal ces nouveaux envahisseurs (prise de Sfax en juillet 1881). Par contre la position de Tunis

est idéale, privilégiée par sa situation au fond d'un golfe très sûr, par les riches plaines qui l'entourent et surtout par le nombre et l'importance des communautés étrangères qui témoignent d'invasions passées ou à l'établissement de relations anciennes avec d'autres pays (installations de comptoirs). Ces communautés de tous bords, habituées aux changements politiques, aptes au négoce animent toutes sortes d'activités économiques et donnent à Tunis son véritable rôle de capitale. La colonisation en accentue le peuplement cosmopolite : à côté des communautés turque, maltaise, israélite, grecque, andalouse, marocaine, lybienne, algérienne se développe jusqu'à devenir prépondérante la communauté française et européenne (italiens). De sorte qu'au recensement de 1921 Tunis compte presque autant d'européens que de tunisiens.

Dès lors l'importance de Tunis ne cesse de croître. En un demi-siècle, de 1921 à 1971, son poids dans l'ensemble de la population double en dépit d'un phénomène de remplacement sans précédent qui touche plus du tiers de la population au cours des premières années de l'Indépendance proclamée en 1956.

A la veille de l'indépendance, la situation se caractérise donc par un tissu urbain fortement dégradé ; l'opposition entre les médinas représentant la cité traditionnelle, et les villes qui se sont ouvertes tant bien que mal à l'économie moderne, a créé un véritable clivage entre les régions, et à l'intérieur même des villes. L'implantation européenne a accentué le contraste entre la Tunisie littorale et la Tunisie continentale. A une échelle plus réduite, les villes côtières (Bizerte, Menzel-Bourguiba, Sousse, Sfax), ont suivi une évolution comparable à celle de Tunis. Par con-

tre, les bourgs qui ont été peu touchés par les nouvelles structures économiques ont vu leur importance diminuer (se référer au tableau I en annexe), leur activité régresser lentement et une partie de leur population émigrer vers les grandes villes (Seklani, 1960). C'est le cas de nombreux centres urbains du vieux Sahel de Sousse, qui ont aussi bien alimenté le déve-

loppement du centre régional Sousse que celui de l'agglomération de Tunis, c'est le cas de Kairouan malgré la persistance de son rôle religieux, c'est le cas des grands oasis du Sud (Gabès, Nefta, Tozeur). Les vieux cadres de la cité traditionnelle nord-africaine sont rompus et le peuplement européen marque la plupart des grandes villes de son hétérogénéité.

TABLEAU I. — Evolution de l'importance de la population de l'agglomération de Tunis d'après les recensements

Année de Recensement	Agglomération de Tunis			Population Tunisie II	I II 100
	Population tunisienne	Population étrangère (1)	Total I		
1921	98 204	73 472	176 676	2 093 939	8,1
1926	106 860	79 136	185 996	2 159 078	8,6
1931	131 032	99 536	230 568	2 410 692	9,5
1936	142 460	115 653	258 113	2 608 313	9,9
1946	303 829	144 991	448 820	3 230 952	13,9
1956	397 234	163 882	561 116	3 783 159	14,8
1966	634 610	24 993	659 603	4 533 351	14,6
1971 (*)	805 000	22 000	827 000	5 150 000	16,1

(*) Estimation.

(1) Non compris les communautés magrebines, maltaises, israélites...

Après l'indépendance, deux faits historiques impriment au processus d'urbanisation une nouvelle dimension : le départ massif des européens et la nouvelle politique de structuration de l'espace. On assiste ainsi à une accélération du phénomène d'urbanisation. Les grandes villes se voient dotées de fonctions régionales importantes, par ailleurs les structures d'accueil (logement, emploi) y sont meilleures en raison du départ des européens. Partout où le peuplement européen est important, on constate un phénomène de remplacement qui agit comme un accélérateur de la mobilité générale. Des permutations s'opèrent entre les villes. Dans les régions où il n'existe pas de grandes villes et où la concentration urbaine est faible (Centre, Haut Tell) les villes moyennes bénéficient de nouvelles structures et de la politique de sédentarisation et de regroupement des populations éparses. Elles deviennent par nécessité : centre administratif, économique et commercial. Mais à côté de ces centres qui retrouvent un certain dynamisme après une longue stagnation, de nombreuses communes continuent d'avoir une évolution quasistationnaire liée à la régression des formes de culture traditionnelle, de l'artisanat et somme toute parce que les efforts de développement ne peuvent être dilués sur tout le territoire. Au terme de deux décennies on aboutit néanmoins à une évolution qui exprime un choix.

Si Tunis continue d'être la pièce maîtresse de l'espace urbain en Tunisie, deux métropoles Sfax et Sousse reconstituent avec quelques villes du centre Le Kef, Béja, un tissu urbain dans lequel peut s'ordonner une politique de développement. La dégradation a été stoppée, mais il est certain que l'équilibre est précaire, puisque Tunis continue à se développer à une vitesse encore mal maîtrisée.

C'est dans le cadre de cette évolution, décrite ici à grands traits (1) que l'on peut replacer la croissance de l'agglomération de Tunis, étudier les facteurs de cette croissance dans le contexte plus large de l'urbanisation du pays, voir comment les flux migratoires ont opéré des changements aussi considérables en si peu de temps et enfin essayer de déboucher sur une problématique d'ensemble du fait migratoire. Le mouvement vers Tunis étant considéré comme le reflet à une plus grande échelle de l'ensemble des mouvements qui touchent la population du pays.

(1) Se référer pour plus de détails sur les options en matière de développement urbain à ;

Groupe Huit « Villes et développement. Armature urbaine tunisienne ». Ministère de l'Economie Nationale. Direction de l'Aménagement du Territoire. Tunis 1973-74. 2 volumes.

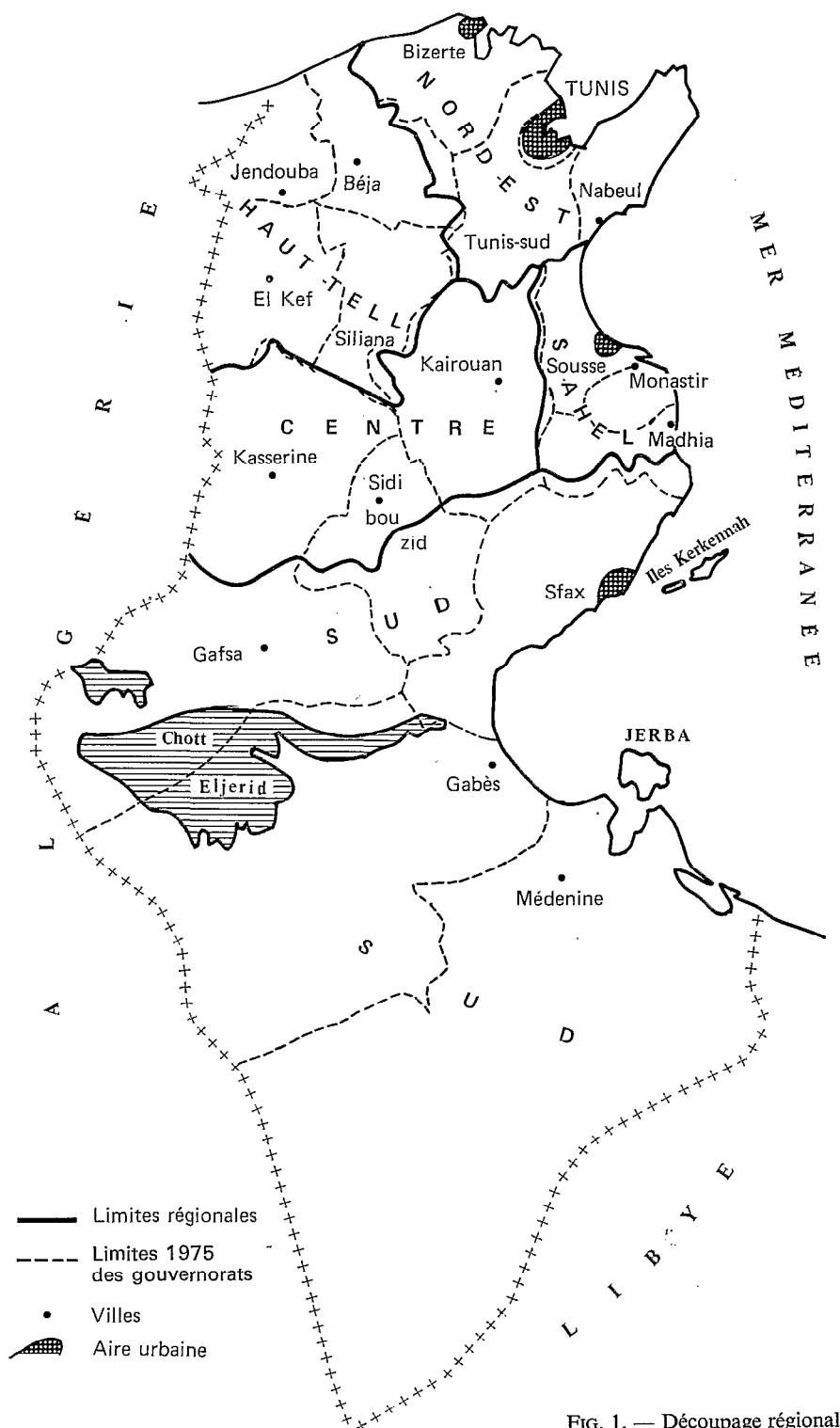


FIG. 1. — Découpage régional.

Afin de savoir quelle est la place du pôle d'attraction principale dans le mécanisme des flux internes et internationaux, on a développé ici trois points particuliers corollaires les uns des autres qui ont trait, à l'évolution récente de l'agglomération de Tunis, aux modalités et types de déplacement et enfin aux mécanismes de formation des flux dont Tunis est le siège.

Auparavant un certain nombre de remarques préliminaires concernant les sources utilisées, les définitions et les concepts employés, le contexte géographique et l'organisation de l'espace de la capitale sont nécessaires.

Remarques préliminaires

LES SOURCES

Les sources utilisées sont principalement celles de l'Institut National de la Statistique qui regroupe les résultats des recensements de la population effectués tous les dix ans depuis 1926, les données d'état civil et les résultats des enquêtes par sondage nationales ou régionales. En ce qui concerne Tunis le recensement de mai 1966, l'Enquête Nationale Démographique 1968/1969 à trois passages et l'Enquête Migration et Emploi Tunis 1972/1973 constituent l'essentiel de l'information. S'y ajoutent les enquêtes ponctuelles réalisées par l'Aménagement du Territoire soit à Tunis même (Becker, 1971), soit sur les villes de l'intérieur (1), et enfin l'étude d'ensemble sur les unités urbaines tunisiennes effectuées au cours des années 1973/1974 (2).

DÉCOUPAGE RÉGIONAL

L'utilisation de ces sources est souvent rendu difficile en raison de leur hétérogénéité aussi bien au ni-

veau des concepts et définitions, qu'au niveau de la délimitation territoriale des unités qu'elles concernent. Aussi il est fait référence ici à un découpage régional plutôt qu'à un découpage administratif qui évolue en permanence (3). Six régions sont retenues : le Nord-Est avec comme principaux centres urbains Bizerte, Nabeul ; le Haut Tell avec Béja et El Kef ; le Centre avec Kairouan ; le Sahel avec Sousse, Monastir et Madhia ; le Sud avec Sfax ; Gafsa, Gabès et enfin l'agglomération tunisoise qui forme une région à elle seule (se référer à la carte I). Une typologie simple est utilisée pour le milieu : le milieu urbain groupant les grandes villes du littoral, les villes de l'intérieur et les centres urbains secondaires, le milieu semi-urbain comprenant les communes moyennes et les petites communes (en règle générale les communes ayant moins de 20 000 habitants) et le milieu rural groupant la population éparsée et la population des agglomérations rurales non érigées en communes (groupement de 200 à 2 000 personnes environ).

DÉFINITION DE L'AGGLOMÉRATION DE TUNIS

Ce qui est appelé l'agglomération de Tunis comprend l'ensemble de l'aire urbaine du Grand Tunis, c'est-à-dire, Tunis ville, les quatre communes de la banlieue Nord, La Goulette, Carthage, Sidi bou Saïd et La Marsa, les cinq communes de la banlieue sud : Hamman Lif, Ez Zahra, Radés, Ben Arous et Mégrine et les trois communes de la banlieue ouest : Manouba, le Bardo et Ariana. L'évolution de la population de ces communes depuis 1936 est donnée dans le tableau suivant. On y constate le développement rapide des banlieues, signe de l'élargissement de l'espace de la capitale. Aujourd'hui, on peut considérer que d'Hamman-Lif à La Marsa le paysage urbain s'établit sans discontinuité (fig. 2).

POSITION GÉOGRAPHIQUE

Bordée sur son flan oriental par la mer, la ville s'est développée au fond du golfe de Tunis sur un axe sud-est nord-ouest très étroit entre le lac de Tunis et la sebkhet Sedjoui (4) ; plus au sud elle est limitée par les jebel bou Kornine et Ressay qui dominent Hamman-Lif et au nord par la sebkhet Er Riana. La plaine

(1) Séries « villes de l'intérieur » de la Direction de l'Aménagement du Territoire.

— Gabes 1973. G. Bonacorsi. 194 p. cartes. tabl.

— Jerba-Zarzi 1974. G. Bonacorsi. cartes. tabl.

— Sfax 1972. Molinari 182 p. cartes. tabl.

— Sousse 1974. Anonyme.

(2) Groupe huit. Unités Urbaines Tunisiennes : 346 p. cartes et tableaux.

— Villes en Tunisie. 585 p. 3 tomes.

— Villes et Développement.

1. Fonctionnement économique et système urbain. 636 p.

2. Contribution à une politique d'Aménagement du Territoire. 248 p.

3. Annexes méthodologiques et statistiques. 256 p.

4. Facteurs d'organisation de l'Espace (atlas). 82 p.

Ministère de l'Economie Générale. Direction de l'Aménagement du Territoire. Tunis 1973-1974.

(3) En 1966 la Tunisie était divisée administrativement en 13 gouvernorats, au recensement de 1975 on en compte 18.

(4) (J) jebkhet : large étendue d'eau saumâtre de faible profondeur.

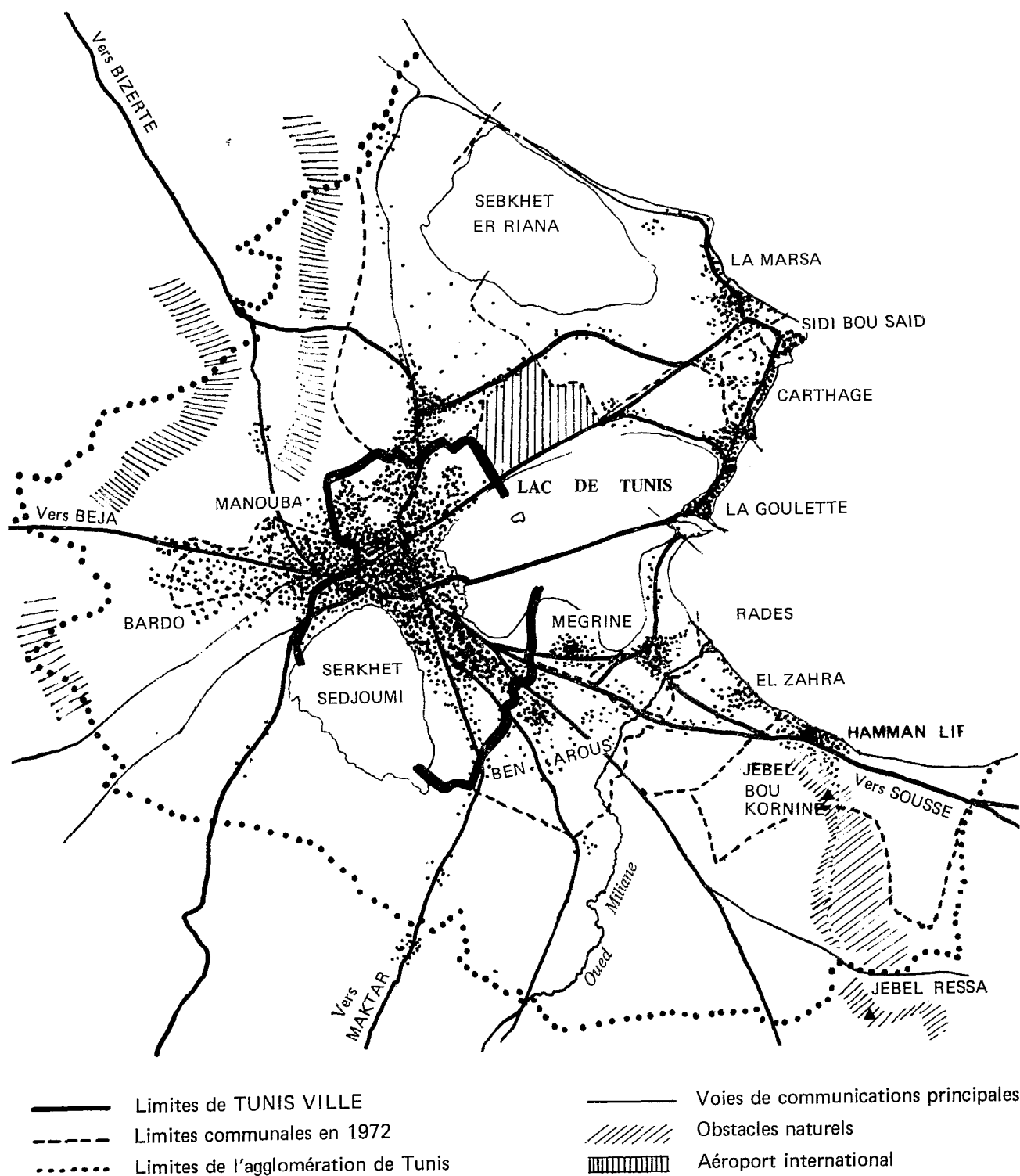


FIG. 2. — Le site de l'agglomération de Tunis.

TABLEAU II. — Evolution de la population des communes de l'agglomération de Tunis depuis 1931

Communes de l'agglomération	Année de Recensement				
	1936	1946	1956	1966	1971 (*)
Tunis Ville	219 578	364 593	410 000	448 997	533 690
La Goulette	10 862	14 949	26 323	31 830	46 480
Carthage	2 019	4 873	8 232	8 603	11 620
Sidi Bou Saïd	1 368	1 642	3 438	3 345	6 300
La Marsa	5 669	6 122	14 225	16 299	20 580
Banlieue Nord	19 918	27 586	52 218	60 077	84 980
Hamman-Lif	6 700	19 187	22 060	25 091	31 540
Radès	4 500	11 117	13 184	16 832	21 580
Ben Arous	—	—	7 248	11 640	17 430
Megrine	—	—	5 383	8 622	10 790
Ez Zahra	919	2 196	3 925	6 872	13 280
Banlieue Sud	12 119	32 500	51 800	69 057	94 620
Bardo	968	7 085	15 977	40 714	52 290
Manouba	—	7 388	14 780	18 732	25 730
Ariana	5 530	9 668	16 341	22 026	35 690
Banlieue Ouest	6 498	24 141	47 098	81 472	113 710
Agglomération de Tunis	258 113	449 180	561 116	659 603	827 000

(*) Estimations d'après les résultats de l'Enquête Migration et Emploi-Tunis 1972-1973.

de La Soukra entre La Marsa et Ariana est coupée de Tunis par l'aéroport international et demeure encore couverte d'immenses vergers ; au sud-ouest les possibilités d'extension dans la plaine du Mornag sont tempérées par la présence de l'oued Miliane dont les crues ne sont pas complètement maîtrisées. C'est donc le long des axes routiers que l'agglomération se déploie (fig. 2).

Ce site et les conditions du peuplement ont organisé l'espace d'une manière très structurée opérant une séparation certaine entre les zones : ainsi la Médina enserrée dans ses murs autour de laquelle s'est développée la ville de type européen en direction de la mer et de l'ouest, les jardins du Belvédère faisant un écran entre les quartiers résidentiels (Cité Jardin, Mutuelleville, El Menzah) et les zones propices au développement des gourbis (Jebej, Lahmar, Ras Tabia) ; opposition également entre le littoral maritime résidentiel (Carthage, Sidi Bou Saïd, La Marsa, Salambo, Khereddine dans la banlieue nord, Ez Zahra, Radès, Megrine et dans une moindre mesure Hamman Lif au sud) et le bord des sebkhet (Mellassine) ou des

zones portuaires auxquelles s'ajoutent les zones marginales tout le long des routes qui desservent l'intérieur du pays (route de Zaghuan, route de Mateur, de Béja).

A cette organisation de l'espace répond bien entendu un type d'habitat spécifique à chaque zone, (tabl. 3), ainsi dans la ville européenne c'est l'appartement qui domine (92,5 %), dans la Médina c'est la maison arabe traditionnelle, en banlieue c'est la villa ; les gourbis apparaissent surtout concentrés dans les zones périphériques (8,7 %) et dans la banlieue sud (13,9 %). Le type d'habitat, maison arabe, recouvre en réalité dans certains quartiers des constructions du type gourbis amélioré (Kram Nord, La Goulette, Mellassine...) (1).

(1) Le gourbi correspond à maison en torchis. Lorsque la construction est en dur elle est considérée comme « maison arabe traditionnelle ». Dans la plupart des villes le gourbi en torchis disparaît au profit d'une construction plus solide en parpaings et tôles, typique des zones non intégrées et marginales des grandes agglomérations.

TABLEAU III. — Type d'habitat dans l'agglomération de Tunis en 1972.

Zones urbaines	Type d'habitat					
	Villa	Appartement	Oukala (1)	Maison arabe	Gourbi et L.N.D.H. (2)	Ensemble
Médina.....	1,5	36,9	10,1	50,5	1,0	100,0
Centre ville.....	3,7	92,5	0,9	1,7	1,2	100,0
Zones périphériques.....	7,5	7,1	—	76,7	8,7	100,0
Banlieue Nord.....	35,8	4,0	8,5	48,9	2,8	100,0
Banlieue Ouest.....	19,7	9,5	10,7	57,8	7,3	100,0
Banlieue Sud.....	45,8	10,2	1,9	28,2	13,9	100,0
Agglomération de Tunis....	14,0	30,5	4,5	46,0	5,0	100,0

Source: INS. Etudes et enquêtes n° 4. Tunis, 1973.

(1) Oukala: construction de type traditionnel correspondant à une pension de famille, hôtel. Plusieurs ménages vivant dans ce type d'habitation; la population qui y loge se caractérise par une très grande instabilité.

(2) L.N.D.H.: Logement Non Destiné à l'Habitation; hangar, garage, écurie, grotte...

1. Evolution récente du peuplement de l'agglomération de Tunis

1.1. LES COMPOSANTES DE LA CROISSANCE DE L'AGGLOMÉRATION DE TUNIS DEPUIS L'INDÉPENDANCE

Avant 1956 la croissance de Tunis est intimement liée au développement de la communauté étrangère, une relation inversement proportionnelle existant entre les deux communautés. Dans les années qui suivent l'Indépendance, les effectifs de la population européenne diminuent rapidement, 50 % dans les trois premières années et 80 % en six ans pour la colonie française. Très sensible aux événements politiques qui émaillent cette période, récupération des terres coloniales, événements de Bizerte... l'émigration européenne subit des fluctuations importantes (Marcoux, 1971) qui se répercutent avec plus ou moins de force sur le volume de l'immigration tunisienne. C'est du moins ce qui ressort de la variation des composantes de la croissance de la population depuis 1956, décrite dans le tableau IV.

Après une décennie, la population étrangère a atteint un niveau faible (moins de 4 %, alors qu'en 1956 elle comptait pour près de 30 % de la population totale de l'agglomération qui ne varie guère depuis).

On peut dire qu'à partir de 1966 son influence est devenue nulle et que seuls les facteurs propres à la population tunisienne interviennent désormais. Ces facteurs sont de deux ordres : accroissement naturel et accroissement migratoire.

1.1.1. Evolution de la composante naturelle (natalité et mortalité)

L'évolution du croît naturel tient (tabl. IV) pour une large part à une baisse assez nette de la mortalité qui passe de 17 % en 1956 à 10 % environ quinze années plus tard. Cette baisse intervient surtout entre 1962 et 1966, c'est-à-dire à une période où l'on constate une forte intensité de la migration qui entraîne un rajeunissement rapide de la structure par âge de la population et par là même des éléments favorables à une baisse de la mortalité générale. Notons également que les progrès sanitaires privilégient souvent les grandes agglomérations, et que par voie de conséquence, les nouveaux venus ont ainsi bénéficié de l'infrastructure sanitaire existante et devenue relativement disponible par le départ des européens. Ceci explique que les taux de mortalité, notamment de mortalité infantile soient plus faible en milieu urbain (Tarifa, 1975).

Depuis 1956 la natalité de la population tunisienne de la capitale montre une évolution croissante forte jusqu'en 1965 (43,1 %), puis une décroissance très rapide qui fait tomber le taux de natalité en dessous de 35 % dès 1967. Cette évolution semble paradoxale si l'on ne se réfère pas à la situation exceptionnelle qui règne dans le pays à cette époque. Non seulement Tunis accueille des familles entières venant de toute la Tunisie avec comme caractéristiques principales leur jeunesse et leur forte fécondité, mais encore la vague des mariages des années 1958, 1962, 1963 a favorisé

TABLEAU IV. — Evolution des composantes de la croissance de la population tunisienne de l'agglomération de Tunis de 1956 à 1971.

Année	Population moyenne (en milliers)	(1) Taux de natalité (‰)	(1) Taux de mortalité (‰)	Accroissement naturel (‰)	(2) Migration interne nette (‰)	(3) Migration internationale nette (‰)	Accroiss. migratoire net (‰)	global (‰)	Accroiss. absolu (en milliers)
1956	406	39,3	17,0	22,3	21,0	2,0	19,0	41,3	16,4
1957	424	41,4	16,6	25,0	22,0	2,0	20,0	45,0	18,6
1958	443	42,2	16,1	26,1	22,3	2,1	20,2	46,3	19,8
1959	464	43,2	15,9	27,3	23,0	2,3	20,7	48,0	21,7
1960	486	41,7	15,6	26,1	25,1	1,9	23,2	49,3	23,3
1961	510	42,8	15,2	27,6	23,7	2,1	21,6	49,2	24,5
1962	536	43,3	14,4	28,9	26,5	2,4	23,1	52,0	27,2
1963	563	43,6	13,7	29,9	23,2	3,0	20,2	50,1	27,6
1964	592	44,7	12,0	32,7	23,0	3,5	19,5	52,2	30,1
1965	624	43,1	12,8	30,3	30,0	5,0	25,0	55,3	33,6
1966	658	38,2	10,2	28,2	31,0	7,0	24,0	52,2	33,4
1967	690	34,5	9,5	25,0	28,0	5,5	22,5	47,5	32,0
1968	722	30,8	9,0	21,8	27,2	5,9	21,3	43,1	30,4
1969	752	33,6	9,8	23,8	26,4	7,6	18,8	42,6	31,4
1970	780	32,0	9,0	23,0	23,5	11,3	12,2	35,2	26,0
1971	809	34,1	10,0	24,1	25,2	9,6	15,6	39,7	31,5

(1) D'après l'état-civil de Tunis ville et des communes de banlieue — événements domiciliés — chiffres ajustés.

(2) Estimations obtenues à partir du recensement de mai 1966, de l'END 1968-1969 à passages répétés et de l'Enquête Migration et Emploi - Tunis, 1972-1973.

(3) Estimation d'après sources - ONI - OFPE et Enquête Nationale Démographique 1968-1969.

l'accroissement de la natalité. Après cette pointe, la baisse que l'on enregistre est due semble-t-il à la conjonction de plusieurs facteurs diversement ressentis ; citons :

— l'effet de la loi reculant l'âge au mariage en 1964,

— le passage aux âges de forte fécondité des femmes appartenant aux « classes creuses » 1939-1946, (Picouet, 1969).

— l'effet du planning familial (Vallin 1971), ces variations se traduisent d'abord par une hausse constante du taux d'accroissement naturel jusqu'en 1964, où il atteint 3,37 % puis une baisse relative consécutive d'une natalité plus faible face à une stabilité des taux de mortalité aux alentours de 10 %. Il est à remarquer que l'on retrouve ainsi le niveau de 1956 qui se situait à 2,3 % par an. Il semble qu'actuellement la vitesse de croissance redevable au mouvement naturel se stabilise à un niveau inférieur aux prévisions qui avaient été faites jusque-là (Picouet, 1972).

En réalité il s'agit peut-être d'une période transitoire accentuée par le passage des générations creuses aux âges de forte fécondité. Dans ce cas il faudrait s'attendre dans les années qui viennent à un redresse-

ment de la natalité qui serait néanmoins tempéré par le développement de la limitation volontaire des naissances (1), (2).

1.1.2. Evolution de la composante migratoire

L'évolution de la migration au cours de ces mêmes périodes telle qu'elle apparaît à travers la variation des taux nets, semble d'un premier abord assez perturbée. Les fluctuations d'une année à l'autre sont assez grandes et sont le signe de la sensibilité des flux aux événements socio-économiques et politiques du pays. Par ailleurs on ne peut pas écarter l'hypothèse

(1) Voir sur les facteurs d'évolution de la natalité (effets de structure, effets de baisse de fécondité, planning familial).

— « Niveau et Tendances de la Fécondité en Tunisie ». Etudes et Enquêtes de l'INS. n° 5, mai 1974.

— Alain Marcoux. « Sur les facteurs d'évolution passée et future des naissances ». Institut National du Planning Familial et de la PMI (INPF-PMI) Tunis. nov. 1972.

— « IV Plan. Les objectifs globaux de Planning familial en Tunisie ». INPF-PMI 1972.

(2) Sadok Sahli et Abdelhamid Bouraoui. « L'opinion publique et les problèmes démographiques. Cahiers du CERES. Série Démographie. Tunis 1974. 116 p.

que les chiffres soient dans certains cas soumis à des fortes erreurs. En effet les effectifs de migrants nets résultent d'estimations obtenues à partir d'observations rétrospectives tel le recensement ou l'Enquête Nationale Démographique de 1968-1969. Il n'y a pas d'observation continue comme pour le mouvement naturel et les taux calculés sont à manier avec prudence. La solution adoptée a été de comparer la variation de ces taux avec les résultats de l'enquête Migration et Emploi réalisée en 1972-1973 sur 2 000 ménages de la capitale (1).

La constatation qui s'impose immédiatement c'est le faible poids de la migration internationale en tant qu'élément négatif de la balance, jusqu'en 1965, puis son développement rapide pour atteindre près de 8 000 individus en 1970 (1,13 %), chiffre considérable par rapport à la migration interne nette estimée pour cette année à 18 000 personnes. Le résultat est un solde migratoire total égal à 10 000 personnes et un taux net d'accroissement migratoire de 1,2 % nettement en dessous du niveau enregistré pour les autres années supérieur à 2 % (à l'exception des années 1956, 1969, 1970 et 1971). Depuis 1969 l'émigration internationale au départ de Tunis semble donc être un élément majeur de l'évolution de la croissance de l'agglomérations.

Face à cette évolution assez régulière de l'émigration internationale, la variation de la migration interne se caractérise plutôt par des brusques poussées en 1960, 1962, 1965 et 1966 avec un taux d'abord légèrement croissant, puis décroissant, le point d'inflexion se situant vers 1967.

Cette évolution apparaît-elle de la même manière dans les résultats de l'Enquête Migration Tunis 72-73 et dans quelle mesure y a-t-il concordance ?

Pour illustrer avec commodité l'évolution année par année enregistrée des migrants installés dans la capitale depuis 1956, on a calculé indice de base 100 à partir de la moyenne des trois premières années de l'Indépendance 1957, 1958 et 1959, en laissant de côté l'année 1956 trop perturbée par les événements et on

a observé les variations de cet indice jusqu'en 1971 à partir des migrants survivants enquêtés en 1972 (2).

TABLEAU V. — Variations de l'indice d'évolution de la migration suivant l'année d'arrivée à Tunis des migrants (base 100 = années 1957, 1958 et 1959)

Année	Indice d'évolution	Année	Indice d'évolution	Année	Indice d'évolution
1957	98	1962	172	1967	105
1958	105	1963	106	1968	108
1959	97	1964	104	1969	91
1960	144	1965	150	1970	88
1961	117	1966	110	1971	93
1957-1961	112	1962-1966	128	1967-1971	96

Source: Etudes et Enquêtes de l'INS, n° 4, fasc. 4.

On peut noter (tabl. I, fig. 3) une évolution en deux séquences distinctes. Jusqu'en 1962 l'indice grimpe très rapidement, puis chute pendant deux années, reprend en 1965 puis après une baisse rapide descend progressivement en dessous de l'indice de base 100. La rupture de rythme se situe entre 1963 et 1965. Ceci concorde parfaitement avec l'analyse de la situation

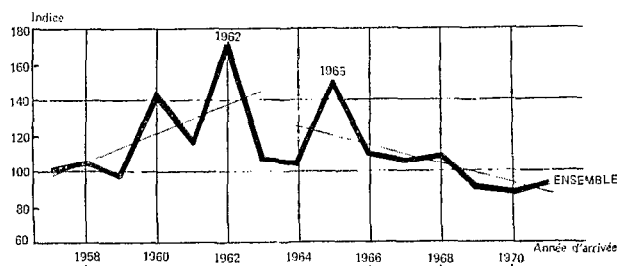


FIG. 3. — Variation de l'indice d'évolution de la migration suivant l'année d'arrivée à Tunis des migrants.

(1) Pour tout ce qui concerne les résultats de l'Enquête Migration et Emploi-Tunis 1972-73 se référer à Etudes et Enquêtes de l'INS, n° 4. Résultats de l'Enquête Migration et Emploi.

— Fasc. 1 — Membres du Ménage M. Picouet. Tunis 1973 — 80 p.

— Fasc. 2 — Emploi et Ménages M. Picouet. Tunis 1973 — 169 p.

— Fasc. 3 — Le Loyer (2^e passage) A. Mrad. Tunis 1973 — 40 p.

— Fasc. 4 — Migration M. Picouet. Tunis 1974 — 150 p.

— Fasc. 5 — Fécondité M. Picouet. Tunis 1974 — 70 p.

(2) Il importe de souligner que les effectifs de migrants sont des effectifs nets, le nombre de migrants d'une année donnée dépend donc de l'effectif des immigrants qui se sont installés réellement cette année-là, mais également de l'intensité des retours ou des départs vers d'autres lieux (étranger par exemple) depuis cette date à la date de l'enquête et de la mortalité des immigrants au cours de cette même période. Les effectifs observés sont donc la résultante de mouvements dont on ne saisit que les effets à la date de l'enquête. C'est là une des contraintes de l'observation rétrospective auxquelles on ne peut échapper.

menée à partir des taux de croissance. On retrouve les mêmes fluctuations et les années charnières sont identiques, accélération de la migration en 1960, 1962, 1965 ; baisse rapide après 1969. Dans ces conditions on peut tenter une explication et relier avec plus de sûreté les faits saillants de cette époque avec l'intensité migratoire.

Ce qui est remarquable, c'est la concordance, jusqu'en 1962, entre la progression des effectifs de migrants et la chute rapide des effectifs d'étrangers à cette date (Marcoux, 1971).

La remontée de 1965 peut s'expliquer en partie par les départs qui ont suivi la reprise des terres coloniales opérée en septembre 1964. Ces départs, bien que nettement moins nombreux que ceux des années 1960-61 et 62, semblent avoir provoqué une mobilité très forte de la population tunisienne. Le recensement de 1966 enregistre ainsi dans toutes les régions des accroissements se situant entre 50 et 100 % (1).

Après cette flambée, la tendance est à la baisse progressive. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette baisse qui dure depuis 1962, si l'on considère l'année 1965 comme exceptionnelle.

L'une des raisons principales de cette évolution tient à ce que la Tunisie a vécu après l'Indépendance une période historique sans précédent. Le départ des étrangers a créé des conditions exceptionnelles d'accueil dans la capitale, il en est résulté une attraction très forte sur le reste du pays. La baisse des taux après 1962 correspond donc en grande partie à un retour progressif à la normale.

En second lieu, le développement de l'émigration internationale a entraîné deux effets : un effet indirect car elle a probablement diminué l'attraction de Tunis en incitant un certain nombre de personnes à se diriger plutôt vers l'étranger que vers la capitale où les conditions de vie sont jugées par beaucoup difficiles sans contrepartie d'un gain supplémentaire (Seklani, 1970), et un effet direct, les émigrants au départ de Tunis se recrutent plutôt dans la population non originaire (2) avec pour conséquence une diminution relative de cette population. On peut ainsi émettre

(1) I.N.S. Recensement général de la Population et des logements du 3 mai 1966. Volume II. Chapitre V. Migrations.

(2) Au cours de la période d'observation suivie de l'Enquête Migration et Emploi qui s'est étendue d'avril 1972 à avril 1973, 1,7 % de la population enquêtée au 1^{er} passage a quitté l'agglomération de Tunis pour l'étranger, ce qui correspondait à un renforcement des départs. Cette proportion est pour la population non originaire de 2,08 % et de 1,5 % pour la population originaire.

l'hypothèse que Tunis joue, pour une large partie de la population originaire, une fonction de relais vers l'étranger. Cette fonction récente, liée au développement brutal de l'émigration internationale (5 000 individus environ vers 1954, 30 000 en 1970 pour l'ensemble du pays) risque d'être simplement conjoncturelle si celle-ci venait à se stabiliser ou même à décroître, ce qui semble être le cas tout récemment en raison des mesures prises par les pays d'accueil (3).

En troisième lieu, une nouvelle dynamique régionale a permis le développement de certains Centres régionaux qui sont devenus à leur tour des pôles d'attraction. Ce phénomène mal connu peut avoir une influence non négligeable sur l'attraction de Tunis par le rôle de « tampon » que joueraient ainsi les centres secondaires.

Enfin, un dernier point parmi les plus importants mais difficile à apprécier puisqu'il s'agit de la situation des campagnes. Depuis l'Indépendance trois périodes principales caractérisent l'évolution de l'agriculture :

— La période 1956-1961 apparaît, malgré la récupération d'une partie des terres coloniales, la suppression des tabous et des terres collectives, comme le prolongement de la période du protectorat. La structure foncière reste inchangée et profondément inégalitaire. Les petits fellahs continuent de subir les conséquences de la concentration de la terre aux mains de quelques-uns et sont contraints à s'expatrier (Makhoul, 1968).

— La période 1962-1969 débute dans une situation de crise. La concentration abusive des terres par la bourgeoisie nationale qui a pris la relève des européens ajoutée à la sécheresse qui marque les années 1960 et 1961 crée dans toutes les campagnes un vif mécontentement.

C'est dans ce contexte que démarre l'expérience des coopératives qui va se développer pendant près de sept années et être stoppée brutalement en septembre 1969. Les caractéristiques de cette période sont la mise en place progressive de nouvelles structures foncières et de production, une politique de maintien de l'équilibre régional avec des mesures de sédentarisation, de regroupement et de fixation de la population dans les unités de production agricole. D'abord persuasive cette politique deviendra au fil des difficultés, coercitive

(3) Réglementation stricte et limitative de l'émigration vers les pays européens. Contrôle renforcé de l'émigration clandestine vers la Lybie.

ve. Ce qui explique qu'au moment où les contraintes financières se font jour, (accroissement considérable du service de la dette extérieure, disparition de l'épargne privée), la réaction populaire forte et quasi unanime, déclenche une crise politique dont la Tunisie mettra deux ans à sortir.

La période 1969-1972 est marquée d'abord par la réduction du secteur coopératif et par la récupération d'une partie des terres ainsi libérées par leurs anciens propriétaires. C'est un processus qui accroît le passif accumulé par les coopératives (diminution du cheptel surtout ovin, appauvrissement des petits paysans qui ont perdu leurs outils de travail et qui n'auront pas les moyens d'exploiter leurs terres) (Zamiti, 1970). En fait les répercussions sont masquées à la fois par trois années successives de très bonnes récoltes (notamment d'olives) et par l'ouverture des frontières à l'émigration internationale qui résorbe une partie de l'exode rural.

On voit, d'après cette description, que l'intensité migratoire a été fortement sensible à ces événements dont les dates marquantes 1962, 1969 sont comme des points de rupture dans l'évolution des flux. On comprend mieux par exemple que les flux en provenance des campagnes aient ralenti au cours de l'expérience des coopératives et qu'ils aient repris en 1969 non plus au bénéfice de Tunis, mais également de l'étranger et, surtout en 1970 et 1971, de la Lybie.

En résumé, on peut dire que trois événements ont eu, depuis l'Indépendance, une influence déterminante sur l'ensemble des flux migratoires et en particulier sur l'émigration vers Tunis. Chaque événement marque une période et a donné en présence d'autres facteurs, la dimension et le sens des flux.

1956-1962 — départ de la population européenne (phénomène de remplacement) ;

1963-1969 — expérience des coopératives (phénomène de stagnation surtout pour le rural) ;

1969-1973 — ouverture des frontières à l'émigration internationale (phénomène d'expansion).

En termes d'accroissement, cela se traduit pour l'agglomération de Tunis par le maintien pendant les deux premières périodes d'un taux de croissance autour de 5 % par an avec un taux d'accroissement naturel très fort entre 2,8 et 3 % et un taux global de migration nette autour de 2 %. Depuis 1969 on enregistre une baisse notable des taux aussi bien naturel que migratoire qui donne actuellement à l'agglomération une vitesse de croissance aux alentours de 3,5 %.

Les composantes du taux moyen d'accroissement annuel calculées pour la période 1966-1972 sont :

+ 2,44 % accroissement naturel,
+ 2,32 % migration interne nette,
- 0,82 % migration internationale nette,

soit + 3,54 % accroissement total.

1.2. ÉVOLUTION SELON L'ORIGINE GÉOGRAPHIQUE DES MIGRANTS

1.2.1. — Si la réaction aux événements a été sensible dans tout le pays, l'intensité des effets au niveau régional reste cependant très variable selon la période. On constate ainsi (tabl. VI, fig. 4) qu'au cours de la première période marquée par le départ de la population européenne, c'est le milieu urbain qui a surtout participé aux forts accroissements de la mobilité jusqu'en 1962 et à la flambée de 1965.

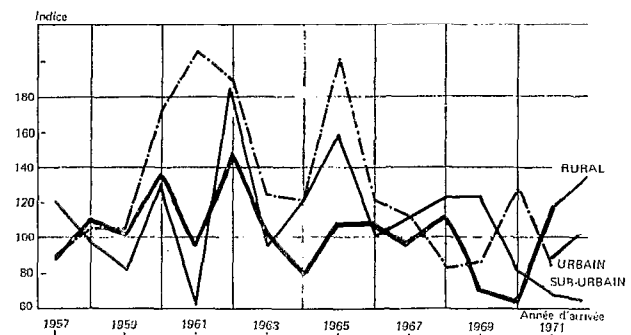


FIG. 4. — Variation de l'indice d'évolution de la migration vers Tunis selon le milieu d'origine.

Le phénomène de remplacement a été un fait presque essentiellement urbain.

Le milieu rural a suivi une évolution similaire mais semble-t-il beaucoup plus émoussée, comme si les événements s'étaient répercutés avec moins d'intensité ; le milieu semi-urbain montre par contre une évolution très perturbée, de fortes intensités sont suivies de dépressions dont le sens général est une participation moins grande de ce milieu à l'émigration vers la capitale (1).

Au cours de la seconde période on remarque une baisse relative de l'intensité migratoire des campa-

(1) Des variations purement aléatoires ne sont pas exclues en raison des effectifs relativement faibles de l'Enquête Migration et Emploi. Néanmoins le sens des tendances est nettement affirmé.

gues, surtout sensible en 1964 et 1965 alors que pour cette dernière année on assiste à une poussée migratoire dans la population urbanisée. Cette tendance se poursuit pendant toute la durée de l'expérience des coopératives. Il semble bien que l'exode rural ait été pendant cette période ralenti et maintenu à un niveau légèrement inférieur à celui qui existait au moment de l'Indépendance. L'indice d'évolution a en effet une valeur moyenne de 95 pour la période 1963-1969.

TABLEAU VI. — Indice d'évolution de la migration selon le milieu d'origine

Année d'arrivée	Urbain	Semi-urbain	Rural	Ensemble
1957	89	120	87	98
1958	105	97	110	105
1959	105	82	102	97
1960	172	129	136	144
1961	207	62	96	117
1962	191	185	149	172
1963	124	94	102	106
1964	121	120	79	104
1965	201	159	108	110
1966	121	100	108	110
1967	112	112	96	105
1968	83	123	113	108
1969	86	123	70	91
1970	127	82	66	88
1971	83	68	117	93

Indice base 100 = moyenne des années 1957, 1958. D'après Mig. et Emp. Tunis 1972/1973.

La fin de l'expérience des coopératives marque pour les campagnes une reprise de la croissance de l'émigration qui ne s'affirme pas tout de suite, mais deux ans plus tard en 1971, 1972.

L'ouverture des frontières à l'émigration internationale n'est pas comme les autres événements le fait d'un milieu particulier. Tous les milieux participent à ce mouvement et il est difficile dans ce cas d'apprécier l'importance de la concurrence qui s'est jouée entre l'attraction de la capitale et l'attraction de l'étranger.

En définitive, cette évolution se traduit par une relative stabilité de la participation du milieu rural à l'émigration vers Tunis (faible variation selon l'année de la proportion des ruraux autour de la moyenne 38,3 %) et par des fluctuations assez fortes entre le milieu urbain et le milieu semi-urbain. Ces mouvements vont toutefois dans le sens d'un accroissement de l'importance des grandes villes et centres secondaires dans

l'émigration vers la capitale au détriment des petites et moyennes communes qui auparavant fournissaient avec le milieu rural les plus forts contingents d'émigrants. Cela tient sans doute à une nouvelle orientation de flux plus sensible dans ce type de population qui se trouve à mi-chemin entre la campagne et la ville.

TABLEAU VII. — Importance du milieu d'origine sur la migration vers Tunis par période (*)

Période	Urbain	Semi-urbain	Rural	Total
Avant 1957	25,0	37,0	38,0	100,0
1957-1962	33,0	28,0	39,0	100,0
1963-1969	30,7	32,6	36,7	100,0
1970-1972	32,5	25,0	42,5	100,0

(*) Ce tableau est disponible par année d'arrivée dans Etudes et Enquêtes de l'INS, n° 6, fasc. 4.

1.2.2. Au niveau des régions, les tendances se dessinent mieux. Ainsi, la plus forte participation du milieu urbain tient en grande partie à la tendance plus marquée des sahéliens à émigrer vers Tunis au cours de la décennie qui a suivi l'Indépendance (1956-1965) : 63,5 % des migrants du Sahel de cette période sont originaires du milieu urbain, 16,7 % seulement viennent des campagnes. A partir de 1966, cette émigration retrouve un niveau comparable à celui qui existait avant l'Indépendance.

TABLEAU VIII. — Importance relative du milieu pour les immigrants originaires du Sahel

Période d'arrivée	Urbain	Semi-urbain	Rural	Ensemble
Avant 1957	43,8	33,3	29,9	100,0
1957-1961	74,6	20,3	5,1	100,0
1962-1966	57,9	19,3	22,8	100,0
1967-1971	47,8	21,8	30,4	100,0

Le Haut Tell et le Sud, foyers traditionnels d'émigrations vers la capitale, marquent une évolution générale vers la baisse après la flambée de 1962. Baisse qui a tendance à s'accroître depuis 1969. Pour le Nord, l'émigration se maintient à un niveau assez élevé depuis 1965, devenant en 1971 la région qui fournit le plus d'effectifs.

Ainsi en dehors de l'accroissement de la mobilité de 1959 à 1962 et en 1965 dû principalement aux vagues de départs des étrangers, aussitôt remplacés par des habitants de l'intérieur, on peut déceler un double mouvement qui pour l'instant cumule ses effets vers la baisse : un mouvement qui exprime un retour à la normale du volume de l'émigration vers Tunis et un mouvement de baisse sensible depuis 1968-1969 qui serait dû principalement au développement de l'émigration internationale. Le deuxième mouvement expliquerait que l'intensité de l'émigration des régions qui fournissaient les plus gros contingents soit en baisse, en raison d'un changement dans la direction des flux. *L'attraction de l'étranger concurrence l'attraction de la capitale avec d'autant plus de force que l'intensité de l'émigration vers Tunis était élevée.*

La baisse de l'importance des petites communes dans l'émigration vers Tunis viendrait également d'un changement de direction de l'émigration.

1.3. ÉVOLUTION SELON LE SEXE

Si l'on se réfère aux données rétrospectives de l'Enquête Migration et Emploi et que l'on calcule le rapport de masculinité par année, on constate que depuis 1964 le rapport a tendance à se maintenir en dessous de 100 alors qu'il était auparavant largement au-dessus, ce qui signifie que depuis cette date il subsiste plus de femmes que d'hommes dans la population migrante installée à Tunis (tabl. VIII, fig. 5).

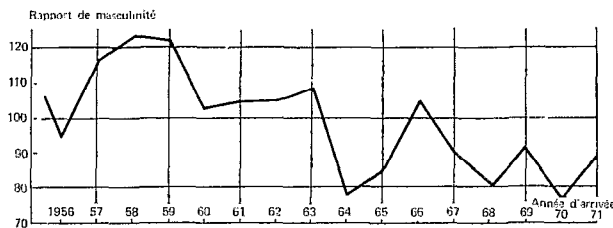


FIG. 5. — Evolution du rapport de masculinité des émigrants selon l'année d'arrivée.

Par ailleurs la variation de l'indice d'évolution calculé pour les effectifs féminins et les effectifs masculins, montre que l'écart qui existait entre les deux courbes, faible jusqu'en 1966, a tendance à s'accroître à partir de cette date. L'indice pour le sexe féminin reste supérieur à la base (c'est-à-dire à la moyenne des années 1957, 1958, 1959) avec des pointes notables en 1965 et en 1968 alors que pour le sexe masculin l'indi-

TABLEAU IX. — Indice d'évolution et rapport de masculinité des migrants selon l'année d'arrivée

Année d'arrivée	Indice d'évolution		Rapport de masculinité
	Sexe masculin	Sexe féminin	
1957	96	100	116
1958	106	104	123
1959	98	96	122
1960	134	156	103
1961	109	126	105
1962	161	184	105
1963	101	112	109
1964	83	127	78
1965	126	178	85
1966	103	118	105
1967	91	121	90
1968	88	131	81
1969	80	104	92
1970	70	110	77
1971	80	108	89

Source: Etude et Enquête de l'INS, n° 4, fasc. 4.

ce descend au-dessous de la base en 1964, remonte légèrement en 1965 puis demeure ensuite largement au-dessous (tabl. IX, fig. 6).

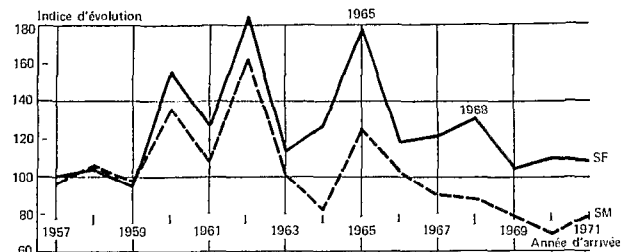


FIG. 6. — Variation suivant l'année d'arrivée des migrants résidents dans l'agglomération de Tunis au moment de l'enquête (indice base 100 = moyenne des années 1957-58-59).

Il apparaît donc que, plus la migration est récente, plus l'importance des hommes dans la population migrante installée à Tunis diminue, et cela se traduit bien entendu par un accroissement de la population féminine migrante dans la capitale. Ainsi parmi les migrants anciens on compte seulement 45 % de femmes, mais près de 54 % parmi les migrants arrivés au cours des cinq années précédant l'enquête (1967-1971). Cette évolution est progressive si l'on en juge le ta-

bleau X et, c'est un fait à souligner, toutes les régions sont touchées avec une intensité variable. Elle est particulièrement marquée dans les régions proches de Tunis à l'exception du Sahel et dans la plupart des centres urbains du pays.

Il est également à noter que plus l'intensité migratoire de la région est forte, plus l'évolution est rapide.

Le cas de la région du Haut Tell est à ce sujet remarquable ; c'est la région qui envoie depuis plusieurs décennies les plus forts contingents d'émigrants, et on constate que le rapport de masculinité passe de 108 pour les migrants anciens (avant 1957) à 62 pour les migrants récents (1967-1971). Pour le milieu urbain de cette région on passe de 97 à 38.

TABLEAU X. — Proportion de femmes dans la population migrante installée à Tunis suivant l'année d'arrivée, la région et le milieu d'origine.

Période d'arrivée	Région d'origine					Milieu d'origine			Ensemble
	Nord Est	Ht. Tell	Centre	Sahel	Sud	Urbain	Semi-urb.	Rural	
Avant 1957	48,6	48,0	48,1	40,6	39,7	47,9	47,8	41,2	45,3
1957-1961	51,5	44,9	37,3	44,1	51,4	50,7	42,0	47,6	47,2
1962-1966	50,5	59,4	47,4	48,3	44,6	47,1	57,2	49,4	51,1
1966-1971	54,5	57,7	60,5	43,5	49,2	59,8	55,0	48,9	53,9

Compte tenu des tendances qui apparaissent au niveau global, quelle interprétation peut-on donner de cette divergence d'évolution suivant les sexes ?

Tout d'abord il est indéniable que cette évolution est le signe d'une mobilité accrue des femmes au cours de la dernière décennie (1962-1971), phénomène qui n'est pas seulement localisé à Tunis, mais semble assez général dans l'ensemble du pays. Que ce mouvement soit plus d'origine urbaine que d'origine rurale et que Tunis en profite plus largement, s'explique aisément si on le lie aux efforts de promotion de la femme tunisienne poursuivis depuis l'Indépendance, qui trouvent dans les villes et surtout dans la capitale des conditions favorables : niveau élevé de scolarisation des femmes, accès plus facile à l'emploi qualifié, pressions socio-culturelles plus réduites...

On trouve des indices de ce mouvement dans d'autres sources telle l'Enquête Nationale Démographique où la mobilité des femmes observée sur une année est plus importante qu'elle n'apparaissait au recensement. Il en est de même de la partie suivie de l'Enquête Migration et Emploi, où la mobilité des femmes a une intensité égale à celle des hommes du moins en ce qui concerne les mouvements entre Tunis et le reste du pays, car pour les mouvements vers l'étranger on compte encore 2 hommes pour 1 femme au départ de Tunis.

Des observations de ce type sont intéressantes car portant sur des migrants bruts (observation suivie au

cours de deux ou trois passages des enquêteurs, l'intervalle étant généralement de 1 an) (Picouet, 1973), elles peuvent être confrontées aux résultats de l'END portant sur une année d'observation à cheval sur 1968 et 1969 on constate que 18 000 hommes et 10 000 femmes sont venus s'installer dans la capitale au cours de cette période. Que reste-t-il de ces effectifs au moment de l'enquête réalisée à Tunis en 1972, soit environ quatre ans après ? Compte tenu des retours, des nouvelles migrations et des départs vers l'étranger la population migrante installée à Tunis en 1968-1969 et estimée par l'Enquête en 1972, comptait 6 000 hommes et 6 900 femmes en moins. La différence est grande et ne peut être imputable entièrement aux erreurs d'enquêtes. En fait elle montre que le développement rapide de l'émigration internationale a entraîné le départ d'hommes installés récemment dans la capitale. Ce qui paraît normal puisque cette émigration touche plus les individus âgés de 20-29 ans dont la proportion est forte parmi les migrants récents. Cela signifie également qu'il n'y a pas de ralentissement de l'émigration masculine mais un changement de direction des flux au profit de l'étranger. Au cours des années 1970-1971 et 1972 les sorties brutes atteignent au départ de Tunis près de 8 000 hommes pour environ 2 000 entrées ; en 1969 on comptait moins de 4 000 départs pour un volume d'entrées équivalent, c'est donc en raison d'un volume de départ vers l'étranger en accroissement rapide au cours de cette période que la mobilité croissante des femmes est apparue avec plus

d'acuité. A noter d'ailleurs que leur participation à l'émigration internationale se développe vers 1972-1973 par le biais des départs de ménages complets (21).

De nombreux facteurs échappent probablement à cette analyse, il y manque une étude de l'émigration au départ de Tunis et une appréciation de l'intensité des retours selon la région d'origine, notamment en raison des bonnes récoltes des années 1970, 1971 et 1972. Il s'en détache cependant quelques faits qui montrent que la croissance de l'agglomération de Tunis est liée étroitement à l'évolution démographique, socio-économique et politique de l'ensemble du pays. Ceci a été davantage ressenti tant que la capitale était le point d'attraction le plus puissant. Depuis le développement de l'émigration internationale la fonction de Tunis semble devoir se réduire puisque dans certaines régions les pays étrangers ont remplacé la capitale comme zone d'immigration. Cette situation ne peut être évidemment que conjoncturelle mais elle enclenche d'ores et déjà toute une série de nouveaux processus dont on saisit mal la portée. Ainsi en est-il du rôle de relais que la capitale joue pour les candidats à l'émigration internationale (1) ; ainsi en est-il également du rôle de relais que l'étranger joue dans l'urbanisation du pays, les ruraux ayant travaillé à l'étranger s'installant plutôt dans les villes et en particulier dans la capitale lors de leur retour... Par ailleurs on a vu que le volume de l'émigration rurale vers les villes était très sensible à la situation conjoncturelle des campagnes. Or celle-ci semble amorcer actuellement une évolution plus rapide de l'exode rural.

Enfin face au ralentissement de l'émigration internationale due aux difficultés économiques des pays d'accueil et aux politiques d'émigration de ces pays plus restrictives, on pourrait s'attendre à un redémarrage de flux important sur la capitale mais qui serait cependant tempéré par l'entrée dans le processus des autres métropoles urbaines du pays telles Sfax, Bizerte, Sousse et les villes de l'intérieur.

Pour être en mesure d'affirmer cette prospective et de proposer des éléments susceptibles de la contrôler une connaissance plus fine des caractéristiques de ces déplacements et des mécanismes qu'ils mettent en jeu apparaît, dans ce contexte, fondamentale.

(1) Dans l'Enquête Nationale Démographique de 1968-1969, 87 % des départs de Tunis vers l'étranger, concernait des personnes qui n'étaient pas nées dans la capitale. Pour l'ensemble des départs vers l'étranger cette proportion est de 27 % seulement.

2. Mécanisme des flux migratoires vers Tunis

C'est tout un faisceau de circonstances qui amène une partie de la population à quitter son lieu d'origine, ou à rechercher un nouveau lieu de résidence. Ces circonstances, qu'elles soient d'ordre climatique, économique ou social, déterminent un certain nombre de conditions objectives qui fixent les modalités du déplacement spécifiques à la région de départ. Ces caractéristiques sont le plus souvent assez bien connues d'une façon très empirique. Il n'est pas rare ainsi d'être renseigné très rapidement sur l'origine du migrant dès que l'on est en possession d'une information même fort réduite sur sa profession, sur la façon dont il a migré...

Dans plusieurs enquêtes on s'est attaché à donner une vue plus quantitative des caractéristiques de la migration, on se heurte alors à des difficultés d'analyse tenant aux caractères multiples à prendre en compte et à la conceptualisation des dits caractères (Lacombe, 1972).

Dans le cas de Tunis on a essayé d'abord de saisir les modalités du déplacement telles qu'elles apparaissent à l'arrivée dans la capitale et ceci au niveau de schémas relativement simples en distinguant par exemple la migration individuelle de la migration des ménages, puis dans une seconde phase on a replacé chaque type de déplacement dans le schéma d'ensemble des flux migratoires en faisant intervenir le rang de déplacement et les itinéraires choisis. L'analyse menée à partir des résultats de l'Enquête Migration et Emploi-Tunis 1972-73 reste, comme on pourra le constater, très schématique, même si dans certains cas les résultats ont pu être confrontés à d'autres sources (en particulier l'END).

2.1. MODALITÉS DU DÉPLACEMENT VERS L'AGGLOMÉRATION DE TUNIS

2.1.1. Migration individuelle, migration ménage

Le concept ménage est compris ici au sens large, il se réfère à la définition utilisée dans le recensement, c'est-à-dire un groupe de personnes parentes ou non qui habitent le même logement et qui prennent leurs repas en commun. Le tableau XI montre que 80 % des individus se sont déplacés en groupe, soit avec le conjoint (25 %), soit avec toute la famille (50,5 %), soit dans un groupe non familial. (5,1 %)

Le déplacement a donc un caractère fortement collectif, plus de la moitié des migrants ont effectué le voyage dans un groupe familial qui dépasse la simple

TABLEAU XI. — Répartition des migrants installés à Tunis depuis 1962 selon la modalité du déplacement

Modalité du déplacement	Sexe			Région d'origine				
	SM	SF	ENS	Nord-Est	Haut-Tell	Centre	Sahel	Sud
Seul	31,3	6,5	18,3	17,4	12,8	18,0	26,2	21,8
Avec conjoint	14,4	35,3	25,3	25,1	26,0	30,0	24,4	23,7
Famille	50,2	50,8	50,5	52,9	53,7	45,0	46,9	48,7
Autres	3,3	6,7	5,1	4,2	6,1	6,0	2,5	5,2
Total groupe	67,9	92,8	80,8	82,2	85,8	81,0	73,8	77,6
N.D.	0,8	0,7	0,8	0,4	1,4	1,0	—	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Etudes et Enquêtes de l'INS, n° 4, fasc. 4.

famille biologique. Un clivage certain apparaît entre les régions situées au nord du pays (Nord-Est et Haut-Tell) et les autres régions situées plus au sud (Centre, Sahel et Sud). Dans ces dernières, la migration individuelle est plus forte et correspond à une organisation ancienne des déplacements. Par contre, le Haut-Tell se caractérise par une forte migration-ménage.

Le pourcentage de femmes s'étant déplacées seules est évidemment faible, de l'ordre de 6,5 %. La différence avec les hommes est très nette, plus de 30 % migrent seuls. Ce qui explique en partie les différences régionales puisque l'intensité de la mobilité féminine est très variable suivant les régions. Ainsi, il n'est pas étonnant de trouver une forte proportion d'émigrants individuels dans le Sahel et le Sud, régions de faible

mobilité féminine. Par contre, dans le Haut-Tell où la situation est inverse, le nombre de migrants individuels est faible (12,8 %).

L'intensité de la mobilité féminine joue donc un rôle qui apparaît nettement si l'on se réfère à des données brutes et non à des données nettes. L'observation des entrées et des sorties réalisée de mai 1972 à mai 1973 entre les deux passages de l'enquête sur Tunis est, dans ce domaine, susceptible d'apporter quelques précisions (Cf note p.).

Sur le tableau XII on voit que la proportion de migrants individuels dans la population migrante calculée pour l'ensemble de la population migrante installée à Tunis depuis une décennie (1962-1972) et celles calculées pour les migrants observés en 1972-1973,

TABLEAU XII. — Proportion de migrants individuels dans la population migrante suivant la méthode d'observation

Sexe	Population migrante installée à Tunis depuis 1962 (1)	Destination des sorties de Tunis (2)					Provenance des entrées dans Tunis (2)				
		Région d'origine	Autres régions	France	Autres pays étranger	Ens. sorties	Région d'origine	Autres régions	France	Autres pays étranger	Ens. entrées
Masculin	31,3	32,7	14,3	53,6	86,8	30,5	17,0	15,8	61,5	100,0	25,4
Féminin	6,5	51,0	19,0	27,8	91,4	56,1	31,8	16,7	—	—	28,4
Ens.	18,3	41,8	16,7	43,5	89,0	31,2	23,9	16,1	55,6	100,0	26,7

(1) Observation rétrospective : l'événement enregistré est antérieur à la date d'enquête.

(2) Observation suivie : l'événement a lieu au cours de la période d'observation couverte par l'enquête — avril 1972 à avril 1973 —.

restent pour le sexe masculin d'un ordre de grandeur comparable (31,3 % et 25,4 % pour les entrées dans Tunis). Par contre, pour le sexe féminin, les différences sont considérables (6,5 % pour 28,4 %).

En effet, le détail du tableau sur la provenance des entrées et surtout les modalités des sorties de Tunis montre que la migration individuelle des femmes est faible dès que la destination ou la provenance ne correspond pas à la région d'origine. Ainsi on compte 31,8 % de migrants individuels lorsque la provenance est le milieu d'origine et seulement 16,7 % pour les autres régions. L'aspect « sortie » est encore plus significatif ; au départ de Tunis, on enregistre 51 % de migration individuelle lorsqu'il s'agit d'un retour à

la région d'origine et seulement 19 % s'il s'agit d'autres régions et 27,8 % pour les départs vers la France. Cela signifie que la femme se déplace plus facilement seule lorsqu'elle utilise des réseaux de migration déjà rodés qui lui offrent des conditions d'accueil acceptables. Il semble qu'il y ait là un processus assez caractéristique de la mobilité des femmes en Tunisie mis en relief par la migration vers Tunis. Lorsque la femme migre pour la première fois elle est rarement seule, son déplacement s'effectuera avec un groupe familial proche ; dans le cas d'échec de la migration ou tout simplement parce qu'elle était envisagée au départ comme temporaire (visite prolongée, aide à une parente, poursuite d'études), elle a une probabilité plus

END Région d'origine	Taille des ménages migrants à Tunis		Enquête Migration Provenance
	Déplacement entre le 1 ^{er} et le 3 ^e passages de l'END 1968-1969	Déplacement entre le 1 ^{er} et le 3 ^e passages de l'Enquête Migration et Emploi Tunis 1972-1973	
Bizerte	2,90	4,43	Région d'origine
Nabeul	3,79		Autres régions
Haut-Tell	4,43	3,71	
Centre	—		Ensemble Tunisie
Sud	3,44	4,29	
Sahel	4,02	2,66	Etranger
Ensemble Tunisie	3,84	4,22	Ensemble entrées

grande de retourner chez elle seule ou accompagnée par un tiers sans que le déplacement soit considéré comme collectif. La forte proportion de la migration individuelle dans les retours explique que dans les données nettes, qui sont la résultante de mouvements d'entrées et de sorties, on enregistre moins de déplacements de ce type.

Notons enfin que la faiblesse de la migration individuelle féminine enregistrée pour la population migrante installée depuis 1962 dans la capitale (6,5 %) tient également à la méthode d'enquête rétrospective. On se fie ici à la mémoire de l'enquêtée et non à l'enregistrement direct et dans ce cas la notion de déplacement individuel est subjective. En ce sens, elle est peut-être mal perçue par les femmes et même pour certaines d'entre elles mal acceptée en raison de la survivance de valeurs socio-culturelles traditionnelles.

2.1.2. Migration volontaire, migration passive

Bien que constituant un progrès, la distinction entre migration ménage et migration individuelle n'est pas suffisante pour donner une analyse fine du phénomène. En effet l'information est très dépendante de la structure des ménages ; or celle-ci est variable suivant les régions et surtout chaque type de déplacement intéresse un type particulier de ménage. La taille des ménages qui se sont installés dans la capitale en 1968-1969, au cours de la période d'observation de l'END (1) et ceux qui se sont installés en 1972-1973,

(1) Le programme d'enquêtes pour l'END comportant trois passages à six mois d'intervalle, couvrant une année d'observation à cheval sur ces années 1968 et 1969.

entre les deux passages de l'Enquête Migration et Emploi (1) est à ce sujet assez significative.

On constate par exemple que si le ménage vient de la région d'origine, sa taille (4.43) est supérieure à celle d'un ménage venant d'une région autre que celle dont il est originaire (3.71). Dans le premier cas il s'agit le plus souvent d'un premier déplacement, pour les autres d'un déplacement dont le rang est forcément supérieur à 1, puisque la provenance ne correspond pas à l'origine du ménage. Pour éliminer cet effet perturbateur on a introduit à partir de plusieurs caractéristiques du déplacement, une nouvelle distinction entre les migrants ayant migré volontairement, et les migrants n'ayant qu'un rôle passif dans le déplacement. Conceptuellement on adopte le principe suivant : la migration ménage a comme moteur la décision d'une personne, le chef de famille, les autres membres du ménage n'ont qu'un rôle passif. La réali-

té n'est certes pas aussi simple notamment au niveau décision (d'autres membres du ménage, l'épouse ou les frères interviennent probablement), mais on suppose qu'en dernier ressort c'est l'avis du chef de ménage qui prime. On appelle donc « migration volontaire » la migration des chefs de ménage des ménages migrants à laquelle on ajoute la migration individuelle.

La proportion des migrants volontaires dans la population migrante installée à Tunis dépend comme nous l'avons vu, à la fois de l'intensité de l'émigration, de l'importance de la migration individuelle, de la taille des ménages migrants et du volume des déplacements supplémentaires que cette population effectue au départ de Tunis après un certain nombre d'années d'installation (retours au pays d'origine, départs vers l'étranger). Par ailleurs, la relation entre le facteur de structure et l'ancienneté de la migration est évidente (tabl. XIII). En effet, plus la migration est ancienne,

TABLEAU XIII. — Proportion de migrants « volontaires » suivant la région d'origine et l'année d'arrivée

Période d'arrivée	Nord-Est	Haut-Tell	Centre	Sahel	Sud	Ensemble
Avant 1957	35,4	37,7	44,3	42,7	45,0	40,0
1957 - 1961	31,3	26,5	48,8	33,9	35,2	31,7
Avant 1962	33,9	33,6	45,6	39,3	41,6	37,0
1962 - 1966	23,6	25,2	29,8	31,6	31,7	28,0
1967 - 1971	32,3	30,1	27,9	47,8	34,1	33,0
1962 - 1971	28,2	27,4	29,0	36,2	32,7	30,1

plus la caractéristique de migration passive a tendance à s'amenuiser par le simple fait que les migrants passifs, formés au moment du déplacement de près de 70 % d'enfants de moins de 15 ans, ont avancé en âge. Au moment de l'enquête ce sont donc des adultes qui ont peu de chances d'être encore considérés comme passifs soit parce qu'ils ont quitté le ménage pour s'installer ailleurs et dans ce cas ils sont sortis du champ de l'observation, soit parce qu'ils sont devenus chefs de ménage et qu'ils risquent d'être comptés comme migrant volontaire. A l'inverse la proportion d'émigrants volontaires apparaît plus faible parmi les migrants récents puisque les enfants sont réellement pris en compte.

(1) Le programme d'enquêtes pour l'Enquête Migration et Emploi comportait seulement deux passages à un an d'intervalle, à cheval sur les années 1972 et 1973.

Ceci dit, c'est dans la région du Haut-Tell et les zones limitrophes de la région de Tunis que cette proportion est la moins importante, non en raison d'une moindre intensité, mais en raison d'une forte participation à l'émigration de ménages entiers dont la taille est plus élevée que celle des ménages migrants originaires des autres régions (4.43 contre 3.60 d'après les résultats de l'END). Remarquons que cette tendance est assez constante dans le temps.

Une forte densité de la migration ménage va de pair, avec une proportion de la migration féminine volontaire plus forte que la moyenne. Pour le Nord et le Haut-Tell elle atteint 12,5 % et 11,3 %, dans le Sahel et le Sud 8 % et 3,4 % (T.14). En raison notamment du plus grand nombre de femmes chefs de ménages.

Cette plus forte intensité de la migration volontaire féminine ne compense pas cependant la faiblesse rela-

tive de la migration volontaire des hommes. Celle-ci est forte dans les régions où la proportion d'hommes migrant individuellement est élevée (Sahel 61,2 % et Sud 58,1 %).

D'une manière générale on peut retenir que la migration volontaire est surtout le fait des hommes. Mais que dans plusieurs régions (Nord, Haut-Tell, Centre)

elle progresse chez les femmes assez rapidement depuis quelques années.

2.1.3. Importance de la migration individuelle dans la migration volontaire

Elle suit une tendance assez nette vers l'accroissement en raison de l'effet d'âge, la proportion de

TABLEAU XIV. — Proportion de migrants « volontaires » anciens et récents selon la région d'origine et le sexe

Région d'origine	Migration ancienne avant 1962		Migration récente de 1962 à 1971	
	Sexe masculin	Sexe féminin	Sexe masculin	Sexe féminin
Nord	57,8	9,6	45,5	12,5
Haut-Tell	53,8	10,8	50,3	11,3
Centre	74,4	10,4	44,7	15,1
Sahel	63,3	6,1	61,2	8,0
Sud	67,8	8,2	58,1	3,4
Ensemble	60,6	9,5	52,6	9,7

D'après résultats Enquête Migration et Emploi Tunis 72-73.

femmes chefs de ménage étant naturellement plus élevée parmi les migrantes anciennes, mais également en raison du nombre croissant de femmes qui migrent seules comme l'ont montré les résultats de l'observation suivie — voir tableau XII.

Cette tendance semble se développer dès 1962, mais c'est surtout vers 1965, année charnière dans l'évolution des flux vers Tunis, qu'elle s'affirme nettement (tabl. XV).

Au niveau des régions, notons la différence importante entre la migration du Haut-Tell où la tendance est à l'accroissement de la migration ménage et celle des autres régions où la primauté de la migration individuelle s'accroît — Centre, Sahel, Sud.

On note une tendance identique pour le Nord, baisse sensible de la migration individuelle masculine mais compensée par une forte croissance de la migration individuelle féminine.

TABLEAU XV. — Importance de la migration individuelle dans la migration volontaire par région d'origine, Sexe et ancienneté de la migration

Région d'origine	Sexe masculin		Sexe féminin		Ensemble	
	Ancienne	Récente	Ancienne	Récente	Ancienne	Récente
Nord	63,1	57,1	50,0	76,5	60,0	61,6
Haut-Tell	63,1	39,8	34,2	67,8	58,8	46,5
Centre	63,9	66,7	42,8	50,0	61,8	62,1
Sahel	63,9	71,1	—	83,3	62,3	72,4
Sud	62,3	68,0	42,8	40,0	60,7	66,7
Ensemble	63,3	59,0	37,2	67,2	60,2	60,4

Migration ancienne : arrivée dans la capitale avant 1962.

Migration récente : arrivée dans la capitale entre 1962 et 1971.

L'évolution par sexe, d'une façon assez générale de sens contraire, souligne une fois de plus les conséquences du développement de l'émigration internationale de type individuel qui touche surtout les hommes et de l'accroissement de la mobilité individuelle des femmes. Les effets de ces deux facteurs se cumulent pour affermir les tendances actuelles de l'émigration vers la capitale. Le changement dans la région du Haut-Tell est d'une telle ampleur qu'il accentue, en raison du poids considérable de cette région dans les flux vers Tunis (36,8 % de la population migrante), l'influence de ces phénomènes au niveau de l'ensemble.

2.2. MODALITÉS DU DÉPLACEMENT SELON LE RANG DU DÉPLACEMENT

On a signalé déjà l'influence du rang du déplacement sur la taille des ménages migrants. Ce n'est là qu'un aspect très partiel de l'effet du rang sur les caractéristiques du déplacement. En effet qu'il s'agisse des facteurs démographiques, âge, sexe, état matrimonial..., des facteurs socio-économiques ou des modalités du déplacement, le rang est une variable déterminante. Peu de données existent cependant dans ce domaine. Dans l'enquête réalisée à Tunis, on a enregistré l'ensemble des déplacements que le migrant a effectué avant de venir s'installer dans la capitale. On connaît donc le rang du dernier déplacement au moment de l'enquête.

Ainsi la personne qui est venue directement de son milieu d'origine à Tunis a fait une migration de rang 1, celle qui a transité pendant un certain temps dans d'autres lieux avant de venir à Tunis a fait une migration de rang 2 ou plus vers la capitale.

Il est évident que plus la personne est âgée, plus elle a de chance d'avoir effectué (n) migrations et plus sa mémoire fait défaut si la migration est ancienne. De plus l'importance qu'a pu avoir un déplacement transitoire, même de plusieurs années peut disparaître en face de l'événement qu'est l'installation définitive dans la capitale. De sorte qu'il ne sera pas étonnant de trouver une très forte proportion de gens qui déclareront être venus directement à Tunis parmi les migrants anciens (avant 1957 — 86 %).

Par ailleurs, si l'on tient compte de l'ensemble des migrants de la dernière décennie, on constate que 80 % des migrants sont venus directement. En fait, ce chiffre n'a pas une grande signification car il inclut les déplacements des enfants qui ont suivi la migration des parents. Or, le rang du déplacement de ces enfants

est généralement inférieur à celui des parents. Ne serait-ce que parce que la naissance a pu avoir lieu dans une résidence intermédiaire. De sorte que la proportion de personnes venues directement dépend de la taille des ménages, du lieu de naissance des enfants, du nombre de résidence intermédiaire des parents avant l'installation à Tunis. Dans l'étude des mécanismes de formation des flux, on est donc tenu d'éliminer le biais introduit par les enfants, c'est-à-dire en grande partie par la migration passive et à ne retenir que la migration volontaire.

Il apparaît ainsi que parmi les migrants volontaires récents 62,7 % sont venus directement, soit 37,3 % de migrants volontaires qui ont quitté la région d'origine pour un autre lieu que Tunis. Le chiffre est encore plus important si l'on ne tient compte que des hommes (43,3 %). D'ores et déjà il apparaît que les flux ne se réduisent pas à un simple passage du milieu d'origine à la capitale, puisque pour une partie non négligeable des migrants installés à Tunis, le déplacement s'est effectué en plusieurs étapes.

2.2.1. Importance de la migration volontaire de rang 1

Notons d'abord que lorsqu'une femme migre seule ou qu'elle est chef d'un ménage migrant, elle vient dans la majorité des cas (87,5 %) directement à Tunis. Les quelques femmes qui effectuent plusieurs étapes (12,5%) sont surtout originaires des régions proches de Tunis. Ces proportions semblent peu sensibles à l'ancienneté de la migration.

En ce qui concerne le sexe masculin (tabl. XVI) on constate pour l'ensemble des régions une diminution de la migration directe vers Tunis. Cette baisse est particulièrement nette dans le Nord, le Sahel et le Sud, moins forte pour le Haut-Tell et le Centre. Plus la migration est ancienne, plus la probabilité qu'un individu a de faire plusieurs étapes diminue. Peut-on trouver une explication à cette évolution, autre que l'effet de l'âge des migrants signalé au début de ce paragraphe ?

En fait parmi les migrants récents la tendance se manifeste également et pour toutes les régions avec plus ou moins d'intensité. Cela pourrait correspondre à un accroissement général de la mobilité liée à un certain nombre de facteurs socio-économiques dont le développement des moyens de transports rapides et le service militaire obligatoire ne seraient pas parmi les moindres. On pourrait aussi penser que le développement de certains centres régionaux permet de cristalliser une partie de la mobilité.

TABLEAU XVI. — Importance de la migration de rang 1 dans la migration volontaire vers Tunis pour le sexe masculin par région et par année d'arrivée

Année d'arrivée	Nord-Est	Haut-Tell	Centre	Sahel	Sud	Ensemble
Avant 1957	92,3	90,5	82,9	81,1	80,5	86,3
1957 - 1961	84,2	86,9	65,0	60,0	71,7	77,3
Avant 1962	89,3	89,3	77,0	73,7	77,9	83,4
1962 - 1966	52,0	77,5	64,3	61,3	53,6	62,3
1967 - 1971	48,4	66,6	57,1	28,6	51,2	51,8
1962 - 1971	50,0	72,7	61,9	48,0	52,5	56,6

Source : Etudes et Enquêtes de l'INS, n° 4, fasc. 4.

On peut noter également que cette baisse de la migration directe intervient au moment où l'intensité de l'émigration vers Tunis se réduit, ce qui signifierait qu'une partie de ses flux a changé de direction.

Au niveau des régions la tendance est peu marquée dans le Haut-Tell où seulement 27,3 % des émigrants viennent par étapes alors que dans le Sahel de Sousse la proportion dépasse 50 % atteignant 71,4 % pour la période 1957-71.

On trouve également des proportions de l'ordre de 50 % dans le Nord et le Sud. Constatons qu'il s'agit dans tous les cas de régions ayant une large façade sur la mer. Ce sont des régions très peuplées et urbanisées. Il semble que les échanges entre villages voisins, entre villes ou campagne-ville se soient intensifiés après l'Indépendance. Cet accroissement de la mobilité entraînerait une baisse du déplacement direct vers un pôle déterminé, que se soit la grande ville proche, Tunis, ou l'étranger.

Par contre dans les régions du centre et du Haut-Tell, les possibilités d'étapes existent peut-être pour les populations environnantes des deux centres urbains de la région : El Kef et Bèjà ; mais pour le reste de la population de cette zone, géographiquement plus proche de Tunis que du Kef ou de Bèjà rien ne s'interpose entre les campagnes et la capitale. On s'explique dans ces conditions que plus de 70 % des flux originaires de ces régions se fassent directement vers Tunis.

2.2.2. Migration ménage, migration individuelle et rang de déplacement

On peut distinguer dans la migration volontaire ce qui est redevable à la migration des ménages, le nom-

bre des ménages migrants étant représenté par le nombre de chefs de ménage migrants, et ce qui est redevable à la migration individuelle. Les ménages ont une tendance plus marquée à venir directement que les individus. Un individu est évidemment plus libre de ses mouvements et cela d'autant plus qu'il garde souvent un point d'attache auquel il peut retourner s'il le désire. En fait on est en présence de deux types de déplacements complètement opposés dont l'intensité, variable suivant les régions, opère entre elles une différenciation très nette. La dichotomie qui caractérise la population rurale tunisienne, campagnes du Nord du pays et campagnes du Sud se retrouve au niveau des types de déplacements.

Ainsi dans le Haut-Tell la migration de familles entières a le caractère d'un exode rural, qui va en s'amplifiant depuis une décennie. Le déplacement se fait directement vers le lieu d'accueil choisi : métropoles régionales et surtout la capitale. C'est dans cette région que l'on trouve la plus forte proportion de ménages venus directement à Tunis (80 %). Dans le Sud le schéma est plus complexe car deux mouvements se superposent, le premier qui illustre l'adaptation de la population à des conditions écologiques très dures par le recours traditionnel à l'émigration, le second plus récent qui a le même caractère d'exode que celui qui touche le Nord du Pays. Pour le premier il s'agit d'individus qui demeurent liés à leur région d'origine par des attaches familiales directes, pour le second il s'agit plutôt de ménages qui rompent avec le lieu d'origine.

Cela est également vrai pour le Sahel. On peut constater en effet (tabl. XVII) que la forte proportion de migrants récents venus en plusieurs étapes du Sahel tient au nombre des migrants individuels qui ont effectué le déplacement en plusieurs étapes

(56,8 %). Il y a dans cette région une grande différence entre le comportement des ménages (40 % seulement venus en plusieurs étapes) et le comportement individuel. En fait l'origine sahélienne recouvre là encore deux aspects : les ménages viennent d'une par-

tie du Sahel relativement pauvre ; celle des sebkhet où vit une population mal sédentarisée qui continue de se déplacer en groupe, tandis que les individus viennent plutôt des gros villages du Sahel agricole où les circuits migratoires sont plus élaborés.

TABLEAU XVII. — Importance de la migration de rang 1 dans la migration volontaire ménage ou individuelle selon la période d'arrivée et la région d'origine

Période d'arrivée	Nord-Est	Haut-Tell	Centre	Sahel	Sud	Ensemble
Migration individuelle :						
Avant 1962	87,5	88,3	71,4	68,4	81,4	82,6
1962 - 1971	57,8	74,0	72,2	45,2	52,9	59,0
Migration ménage :						
Avant 1962	91,7	87,5	80,7	86,9	75,7	84,5
1962 - 1971	57,1	80,6	72,7	62,5	55,9	68,2
Total :						
Avant 1962	89,2	87,9	75,0	75,4	79,2	83,4
1962 - 1971	57,5	77,6	72,4	50,0	53,9	62,7

La migration directe est donc surtout le fait des ménages. Il paraît d'ailleurs assez naturel de concevoir que plus le rang de déplacement est élevé moins on a de chance de trouver des ménages exception faite des ménages dont le chef est exposé à des changements de résidence assez fréquents en raison de sa profession (militaires de carrière, douaniers, policiers, et autres fonctionnaires).

Enfin la manière dont l'émigration vers l'étranger s'organise au départ de Tunis est intéressante à décrire car elle montre comment on passe d'une migration ménage à une migration individuelle et comment la nature du déplacement pour un même individu change avec le rang. Dans l'enquête sur Tunis 47 % des départs vers l'étranger concernent des personnes qui ne sont pas originaires de Tunis et ayant par conséquent pour ce déplacement un rang supérieur à 1. La participation des ménages à ce type de déplacement étant encore relativement faible, on a surtout affaire ici à des individus. Par ailleurs parmi ces personnes non originaires de la Capitale, beaucoup sont venues s'installer à Tunis en famille. Sachant cela, on entrevoit le processus qui conduit dans une première phase, une famille entière de son lieu d'origine à Tunis, puis dans une seconde phase au départ de l'un des membres de la famille vers l'étranger (le plus souvent c'est le chef de ménage qui est tout désigné pour effectuer

ce nouveau déplacement à moins qu'il ne soit trop vieux, auquel cas l'un de ses fils ou gendres prend sa place). La fonction de relais ne s'est exercée ici que sur un seul individu et on peut penser que pour les autres membres du ménage il y a plutôt un renforcement de la fonction de rétention. Ceci est particulièrement vrai si les revenus de cette nouvelle émigration contribuent à asseoir la position de la famille dans la capitale (achat d'un terrain et construction d'une maison).

On peut concevoir que ce processus agit de même dans les métropoles régionales qui ont une fonction de relais pour l'émigration vers Tunis. Dans tous les cas la nature du déplacement change suivant un schéma simple : d'abord le type *exode* avec comme caractéristiques principales : une émigration familiale qui implique fréquemment une rupture des liens communautaires, puis le type de *déplacement organisé* avec des retours périodiques au lieu où la famille s'est installée et qui sert d'assise à ce nouveau départ.

2.3. ESSAI DE SCHÉMATISATION DES ITINÉRAIRES MIGRATOIRES VERS TUNIS

L'existence d'itinéraires ou de circuits migratoires types est connue depuis longtemps sans qu'on ait pu en démontrer réellement le mécanisme. La multiplicité

des situations individuelles, les difficultés de regroupement et le fait que le déplacement doit pouvoir être relié aux déplacements précédents et à ceux à venir, illustrent la complexité du problème. A chaque migration, il faut faire intervenir le temps (durée de séjour en un lieu) et l'espace (le lieu de destination ou

de résidence). De là des difficultés importantes pour déceler certains phénomènes en particulier celui des étapes intermédiaires. Ce phénomène concerne en effet des effectifs relativement petits car non seulement il s'étale dans le temps ce qui rend malaisée sa saisie à un moment donné, mais plus encore parce qu'il

Essai de schématisation fonctionnelle des itinéraires migratoires vers Tunis

Schémas migratoires	Localisation de la destination de la migration							Fonction migratoire dominante	%
	à l'intérieur de la région d'origine				hors de la région d'origine		Tunis		
	lieu d'origine	campagne	petite commune	ville	villes	pays étrangers			
Migration de rang 1							Migration directe vers la capitale Alternance de séjour	62,7	
Migration de rang 2 et plus	I							Fonction de relais probable de la ville la plus importante de la région	5,4
								Déplacements intenses à l'intérieur de la région-campagne ou ville avant départ vers Tunis	
	II							Fonction de relais probable des métropoles régionales dont l'attraction dépasse le cadre local	9,0
								Après un séjour prolongé à l'étranger installation dans la capitale — fonction de relais de l'étranger	
	V							Premier passage d'abord à Tunis avant émigration vers étranger ou grande ville du pays. Fonction relais de Tunis	8,4
								Déplacements multiples faisant intervenir les grandes villes - étranger	
VI							Alternance	5,8	

Légende : → 2 sens du déplacement et rang de ce déplacement, ici déplacement de rang 2.

↔ déplacements multiples ne faisant intervenir que deux lieux.

3 ou (n) indique le rang le plus fréquent de ce type de déplacement, troisième déplacement mais possibilités d'un rang plus élevé s'il y a alternance de séjour en plusieurs lieux.

touche des individus qui ont déjà fait au moins un déplacement et que par là même il est soumis aux probabilités décroissantes de migrer une n -ième fois (Pourcher, 1966).

L'examen des résultats du recensement de 1966 permettait par une simple comparaison entre le volume observé des départs d'une ville et l'estimation de son potentiel migratoire, de poser un certain nombre d'hypothèses sur les fonctions migratoires de cette ville (Picouet, 1971). Mais le raisonnement ne reposant pas sur une observation directe, il ne pouvait être question d'aller plus loin. Depuis, plusieurs études ont été et continuent d'être menées sur les fonctions des centres urbains régionaux. On a pu ainsi montrer qu'il n'y a pratiquement pas d'étapes intermédiaires avant l'émigration vers les métropoles régionales. Il n'y aurait pas d'étapes relais avant l'installation dans la ville de Sousse (Bchir, 1972), ni avant l'installation dans la ville de Bizerte (Makhlouf, 1972). Dans ces conditions, le problème est de savoir dans quelle mesure ces grandes villes de l'intérieur qui sont le siège d'importants mouvements d'entrées et de sorties, forment pour certaines catégories de migrants une étape en vue d'une destination plus lointaine ; la capitale ou les pays étrangers et si elles interviennent d'une manière décisive sur l'organisation des flux.

2.3.1. Les résultats obtenus par l'Enquête Migration et Emploi-Tunis 1972/1973

La méthodologie employée dans cette enquête (voir en annexe la reproduction partielle du questionnaire « Migration ») permet de reconstituer l'ensemble des itinéraires individuels. Cette information brute est inexploitable. Aussi un certain nombre de regroupements ont été opérés en retenant des concepts simples : par exemple ville proche du lieu d'origine, autres villes hors de la région, campagne environnante...

Bien qu'ils conservent un caractère très élémentaire, les six schémas qui ont pu être dégagés de cet essai de formalisation mettent en relief plusieurs fonctions migratoires dominantes (se référer au tableau synoptique page suivante).

L'analyse porte sur la migration récente, c'est-à-dire sur les personnes qui se sont installées dans la capitale au cours de la décennie précédant l'enquête (1962-1971) et ne concerne que la migration volontaire.

On peut constater à la lecture des tableaux XVIII et XIX que les émigrants ne privilégient pas le même itinéraire suivant le milieu ou la région dont ils sont

TABLEAU XVIII. — Répartition des migrants volontaires 1962-1971 selon les schémas migratoires par région et milieu d'origine.

Schémas migratoires	Région d'origine					Milieu d'origine		Ensemble
	Nord-Est	Haut-Tell	Centre	Sahel	Sud	Urbain	Sub-urbain et rural	
Migration directe, rang 1	57,5	77,6	72,4	50,0	53,9	62,1	63,0	62,7
Schémas I	6,9	2,6	3,5	10,4	5,0	2,5	6,7	5,4
II	9,6	2,6	3,5	5,2	14,7	4,0	9,4	7,7
III	2,7	11,2	10,4	12,1	9,0	9,7	8,7	9,0
IV	—	—	—	1,7	2,9	2,4	0,4	1,0
V	12,3	4,3	6,8	13,7	7,8	13,7	5,9	5,8
VI	11,0	1,7	3,4	6,9	6,7	5,6	5,9	5,8
Sous-total migration de rang 2 et +	42,5	22,4	27,6	50,0	46,1	37,9	37,0	37,3
Ensemble Migrants	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

originaires. La migration directe est ainsi nettement plus marquée dans la plus grande partie de la Tunisie continentale (Haut-Tell et Centre) ; quant aux migrants qui viennent à Tunis en plusieurs étapes ils

utilisent comme relais les métropoles régionales autres que celles de la région d'origine. Dans le Haut-Tell 45,8 % des migrants de rang 2 et plus (tabl. XIX) ont emprunté ce type de circuit, 37,5 % dans la région du

Centre (fig. 7). On voit également que le schéma V correspond pour ces régions à une extension du schéma III, Tunis étant utilisé à la fois comme étape relais vers l'étranger et comme lieu d'installation définitive à la fin du processus.

Pour les autres régions, la situation est beaucoup moins claire, car d'une part le nombre de personnes ayant effectué plusieurs déplacements y est plus élevé, atteignant même 50 % dans le Sahel et 46,1 % dans le Sud et d'autre part la variété des schémas y est plus grande. Cette zone concentre sur sa large façade litto-

rale la majeure partie de l'activité économique, elle est par ailleurs très urbanisée et l'on conçoit que la mobilité y prenne des formes moins élémentaires que dans la Tunisie continentale. Les relations de complémentarité qui existent naturellement entre les grands centres urbains et entre les zones économiques forment ainsi une bonne part des mouvements entre Tunis et cette zone. Elles sont illustrées par les schémas de type V et VI et surtout dans la région du Nord-Est (51,7 % des flux de rang 2, tabl. XIX) et le Sahel (41,4 % des flux de rang 2, tabl. XIX).

TABLEAU XIX. — Répartition des migrants volontaires 1962-1971 de rang 2 et plus selon les schémas migratoires

Schémas migratoires	Région d'origine					Milieu d'origine			Ensemble
	Nord-Est	Haut-Tell	Centre	Sahel	Sud	Urbain	Semi-urbain	Rural	
I	17,4	12,5	12,5	20,7	10,9	6,4	21,6	17,3	14,7
II	24,1	12,5	12,5	10,3	30,4	10,6	27,0	25,0	20,6
III	6,9	45,8	37,5	24,1	19,6	25,5	13,5	28,8	23,5
IV	—	—	—	3,5	6,5	6,4	2,7	—	2,9
V	24,1	20,8	25,0	27,6	17,4	36,2	16,3	13,5	22,1
VI	27,6	8,4	12,0	13,8	15,2	14,9	18,9	15,4	16,2
Ensemble migrants de rang 2	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Etudes et Enquêtes de l'INS, n° 4, fasc 4. Tunis 1974.

Cela n'empêche pas cependant que chacune des régions de cette zone garde une certaine spécificité en matière de mécanisme migratoire (fig. 7). Le Sud se caractérise ainsi par le fait que les étapes intermédiaires se font dans la région même sans que les villes de la région soient vraiment concernées. Pour le Sahel c'est l'inverse, le transit par les villes de la région et surtout Sousse semble assez pratiqué, de même l'intervention d'autres métropoles régionales y est sensible, les schémas I et III font 44,8 % de l'ensemble des flux de rang 2 — tableau XIX. Quant au Nord-Est, qui est la zone limitrophe de Tunis, les relations de complémentarité sont dominantes (schémas II et VI).

Les tendances observées dans les régions apparaissent nettement plus marquées si l'on fait intervenir le milieu d'origine, c'est-à-dire le degré d'urbanisation des zones considérées. Ainsi parmi les migrants originaires des villes, nombreux sont ceux qui ont déjà résidé dans la capitale (schéma V) ou dans une autre

grande ville (schéma III). L'interdépendance qui existe entre les grandes cités favorise évidemment ce type de relations.

Pour ceux qui sont originaires de la campagne, les métropoles régionales jouent un rôle important qu'elles soient situées dans ou hors de la région d'origine. Ce rôle intervient très souvent après un premier déplacement vers la campagne voisine (petit village agricole, changement de zone de culture pour les ouvriers agricoles, survivance du nomadisme, etc.). C'est le circuit migratoire type de la Tunisie continentale.

Enfin pour ceux qui sont originaires des petites villes, on constate une forte prédominance de la mobilité interrégionale. Les relations entre la campagne, les petites communes qui jouent le rôle de marché (souk) et les gros bourgs à vocation agricole suggèrent en effet un certain nombre de mouvements. Ces échanges sont cependant à sens unique dans leur but final car, même si l'objectif n'est pas a priori la mi-

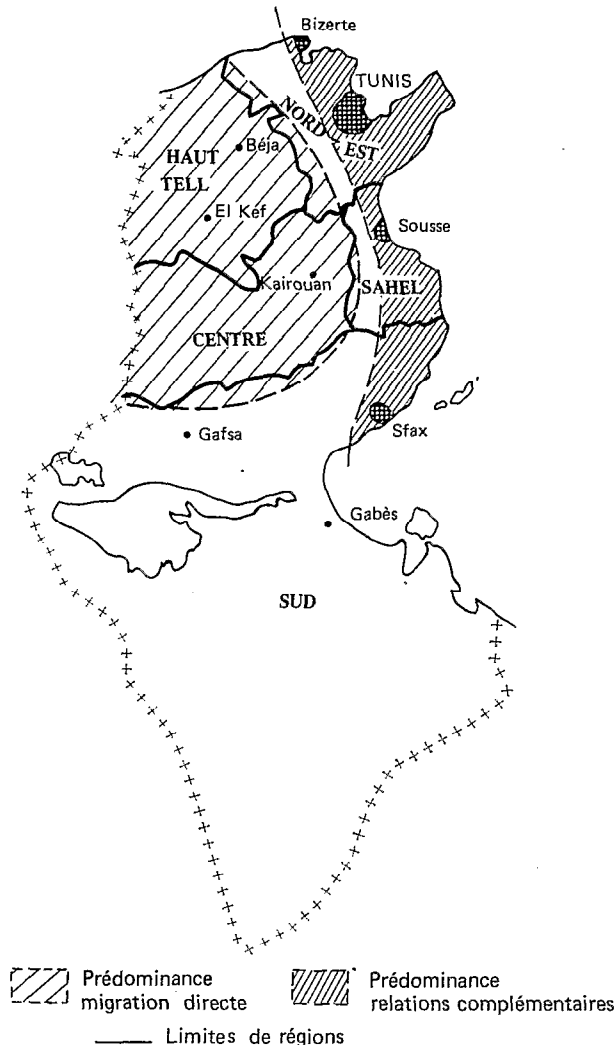


FIG. 7. — Emigration vers Tunis.

gration vers la capitale ou tout autre pôle d'attraction puissant, ils profitent surtout aux zones les plus urbanisées. Celles-ci ont donc en dernier ressort une fonction d'attraction secondaire ou induite en ce sens qu'elles ouvrent aux populations environnantes des possibilités nouvelles se concrétisant par un déplacement supplémentaire vers un autre pôle d'attraction.

En résumé, il semble que l'attraction de la ville proche soit sensible dans le Nord (Bizerte, Nabeul) et dans le Sahel (Sousse). Pour la Tunisie continentale, la ville proche n'a pas d'attraction très forte, ce sont plutôt les autres villes qui forment l'étape (par exem-

ple, les villes de Sousse et du Kef pour la région du Centre ou les villes de Bizerte, Bèja, Nabeul pour la région du Haut-Tell). Enfin, il semble que dans le Sud, la ville proche ait peu d'influence dans le processus migratoire. La migration directe vers la zone d'accueil choisie : Tunis, étranger ou centre régional.

2.3.2. Schémas migratoires et dynamisme régional

La diversité des schémas migratoires mis en évidence dans cette analyse révèle dans une large mesure la diversité des situations régionales et peut-être plus encore la complexité des processus d'intégration des régions à la vie nationale. Ceux-ci déterminent les fonctions migratoires dominantes de la région : fonction d'accueil, fonction de redistribution, fonction de répulsion... dont l'incidence est régionale, nationale, voire internationale. C'est donc bien aux niveaux des régions qu'il faut chercher les raisons d'une cohérence plus ou moins réelle entre les différents types de relations migratoires et s'attacher à replacer l'émigration vers la capitale dans un contexte plus large où elle peut se trouver en concurrence avec d'autres forces attractives.

La schématisation des flux, opérée à partir de la capitale, prend ainsi tout son sens si on la confronte à la connaissance de l'organisation des échanges locaux et intra-régionaux que le recensement et d'autres études sur le développement des villes ont pu donner (Cf note p.371). Cette confrontation peut se résumer par la délimitation de l'espace tunisien en quatre zones assez homogènes en matière de migration (fig. 8).

— De Bizerte à Nabeul, se déploie la zone intégrée à Tunis. Le Cap-Bon, la plaine de Tebourba, l'embouchure de la Medjerda forment l'arrière pays agricole de Tunis. Dans toute cette zone les échanges complémentaires sont très denses surtout avec le complexe sidérurgique de Bizerte-Menzel Bourguiba, ou avec Nabeul et le complexe touristique d'Hammamet. Tunis joue pour la plupart des habitants de cette zone le rôle d'une plaque tournante, c'est surtout net pour ceux qui désirent partir travailler en Europe.

— La Tunisie continentale limitée au Nord par la Kroumirie, au Sud par les Hautes steppes se déploie sur cet axe entre la frontière algérienne et les plaines du Kairouannais. Elle se caractérise surtout par l'absence d'une vie économique régionale capable de créer et d'alimenter des échanges locaux. Seule la ville de Bèja constitue l'embryon d'une base économique qui pourrait dans l'avenir jouer un rôle polarisateur sur l'organisation de la vie économique de cette région et sur l'évolution de l'occupation de l'espace.

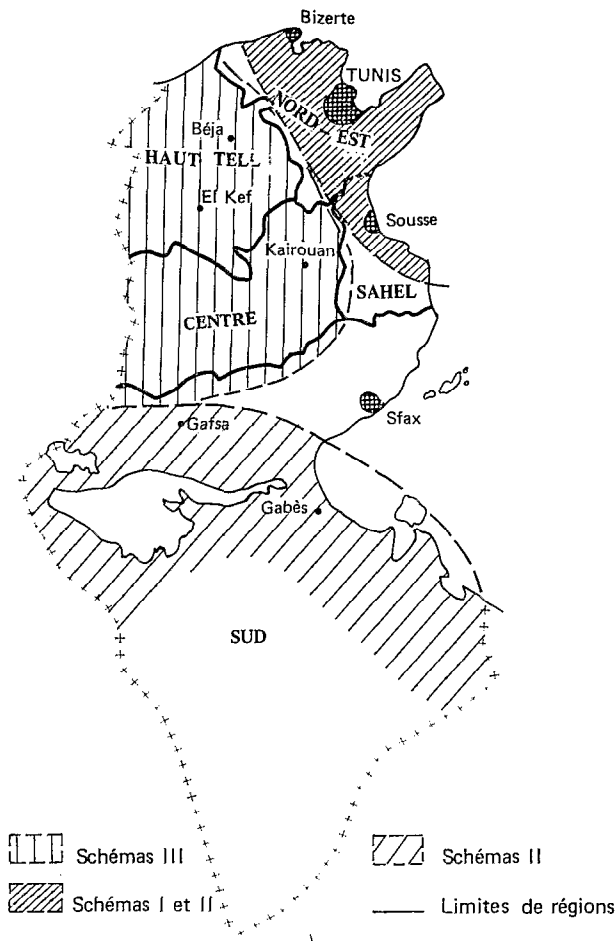


FIG. 8. — Schémas migratoires vers Tunis.

Elle demeure pour l'heure un important centre relais pour l'émigration à l'extérieur de la région. Avant que ne se développe l'émigration internationale, c'est surtout Tunis qui était la destination privilégiée des émigrants. Ainsi au recensement de mai 1966, 14 747 personnes recensées à Tunis résidaient auparavant à Béja, par ailleurs, 9 792 personnes étaient recensées comme migrantes dans cette ville, parmi elles 7 498 venaient de la campagne ou des petites communes proches. Pour une ville qui compte à cette époque 28 000 habitants, on imagine l'importance de sa fonction de redistribution (voir tableau II en annexe sur le volume des entrées et sorties pour quelques grandes villes de Tunisie enregistrées au recensement de mai 1966). Hors Béja, la migration se fait directement vers Tunis et depuis 1969 également vers l'étranger. L'implantation de bureaux locaux de l'Office de For-

mation Professionnelle pour l'Emploi a en effet favorisé le départ direct vers l'Europe, les zones de recrutement étant organisées sur place.

— de Sousse à Madhia, le Sahel est une bande côtière relativement étroite qui ne ressent pas encore véritablement les influences sahariennes : verte et tempérée, elle contraste avec l'arrière pays immédiat semi-aride dont elle est d'ailleurs relativement bien séparée par une zone assez étendue de sebkhet. Avec ses gros villages, ses villes et sa métropole Sousse, cette région est la plus anciennement et la plus densément peuplée de la Tunisie. Sur les 20 villes les plus importantes de l'intérieur près de la moitié y sont localisées. La variété des centres urbains de cette zone illustrent la diversité des fonctions économiques aussi bien agricole ou artisanale qu'industrielle ou touristique. Elle apparaît pourtant comme un important foyer d'émigration (Attia, 1970). Après l'indépendance, le Sahel est la région qui participe le plus au phénomène de remplacement de la population européenne dans la capitale. Bien que cette période soit aujourd'hui terminée, les mouvements de sorties se poursuivent s'orientant de plus en plus vers l'étranger (Bchir, 1972). L'origine de ces mouvements se situe principalement dans les gros bourgs agricoles qui en maille serrée couvrent l'ensemble de la région. Ce sont eux également qui fournissent les principaux effectifs d'un phénomène de remplacement qui a touché Sousse. Ce phénomène, qui a probablement renforcé la fonction de relais de cette métropole, est identique à celui dont la capitale a été le siège à cette différence près qu'il a été provoqué autant par le départ des soussiens vers Tunis que par le départ de la communauté européenne. Actuellement il semble que l'attraction de Tunis soit fortement concurrencée par l'attraction de l'étranger sans pour autant qu'au niveau régional les processus migratoires changent beaucoup : le choix de la destination finale est seulement plus diversifié : Tunis, France, Allemagne, Lybie.

Dans ce contexte, Sousse pourtant troisième ville du pays ne semble pas avoir de fonction régionale importante, son rôle dans l'organisation des flux est plutôt passif car on n'y décèle pas une véritable action d'animation régionale. Cela se traduit par une polarisation des activités de la région plus axée sur Tunis que sur Sousse, qui apparaît ainsi comme un « relais d'influence de la capitale » (1).

(1) Groupe huit « Villes et Développement. Synthèse des recommandations ». Direction de l'Aménagement du Territoire, Tunis 1974. p. 265-286.

— La zone du Sud est dominée par la présence de la deuxième ville du pays : Sfax, véritable capitale du Sud avec un rôle régional indéniable. On peut d'ailleurs voir sur le tableau II en annexe les effets de l'influence de Sfax sur son environnement. Cette ville a son attraction propre avec ses relais (Gabès et Gafsa), mais il ne semble pas que ce type de phénomène ait une grande importance pour l'émigration externe. On constate dans la zone une forte intensité de la mobilité régionale qui exprime les relations d'échanges complémentaires à la région et une émigration organisée et directe — de type traditionnel à destination de lieux préalablement prospectés : Tunis, Tripoli en Lybie, Lyon, Nice en France, etc. Dans cette région, l'émigration est ressentie comme un mal nécessaire mais rendu supportable par l'attachement profond des émigrés au pays (retours fréquents et maintien de liens familiaux très étroits) et les ressources tirées de la bonne organisation du mouvement (Maigray, 1968). La destination finale (Sfax, Tunis, Lybie, Europe) dépend beaucoup d'éléments conjoncturels. Au moment de la découverte du pétrole en Lybie, c'est le Sud qui a fourni les gros contingents de migrants, il s'est passé la même chose lorsque la migration vers l'Europe s'est libéralisée. Dans les deux cas, il en est résulté une baisse relative de l'intensité des flux vers Tunis.

En définitive, quelles conclusions peut-on retenir de l'évolution du peuplement de la capitale et des mécanismes qui sont ainsi mis en relation ou en concurrence avec d'autres systèmes d'échanges ?

Toutes les observations sur l'évolution récente de la population de l'agglomération de Tunis montre que, si la migration continue de participer d'une manière appréciable à l'accroissement, elle subit depuis une décennie les effets d'une baisse notable de l'attraction de Tunis sur le reste du pays et cela en raison :

— d'un retour à un rythme normal après une période exceptionnelle marquée par un phénomène de remplacement au cours des premières années de l'Indépendance.

— de la concurrence de l'émigration internationale qui pousse les candidats à l'émigration à partir plutôt vers l'étranger.

— de l'accroissement relatif des sorties de la capitale, tenant d'une part à des retours occasionnés vraisemblablement par la réapparition d'activités régionales et à plusieurs années de bonnes récoltes et d'autre part la forte intensité de l'émigration internationale au départ de Tunis, qui fait baisser le solde net de la migration sur l'agglomération tunisoise.

Cette baisse de l'attraction de la Capitale n'est pas compensée par l'accroissement en termes relatifs de la mobilité féminine surtout en provenance des autres centres urbains du pays qui demeure cependant le second point marquant de cette évolution.

L'approche des schémas migratoires et des types de déplacement a mis en relief le rôle complexe des métropoles régionales et les difficultés à faire ressortir au niveau quantitatif les fonctions migratoires dominantes. Sans doute d'importantes incertitudes pèsent encore sur la connaissance précise des flux, toutefois ils se dégagent sur la mobilité vers Tunis un certain nombre de faits cohérents qui expliquent comment le peuplement de la Capitale intègre les processus dynamiques de l'ensemble du pays, et qui forment enfin une véritable assise méthodologique à l'étude des autres caractéristiques de la mobilité qu'elles soient démographiques, sociologiques ou économiques. C'est peut-être là un résultat important.

Manuscrit reçu au S.C.D. de l'ORSTOM le 11 juillet 1975

BIBLIOGRAPHIE

- ATTIA (Habib), 1970. — Croissance et migrations des populations sahéliennes. *Revue tunisienne des Sciences Sociales* n° 23.
- BCHIR (Mongi), 1972. — Les migrations dans une métropole régionale : Sousse. *Revue tunisienne des Sciences Sociales* n° 28-29, 116-117.
- BEECKER (M.C.), 1971. — La Tunisie et le grand Tunis. Réflexions concernant l'aménagement du Territoire. Municipalité de Tunis, Tunis.
- ECKERT (G.M.), 1970. — L'exode rural au niveau de la Medina Centrale de Tunis. Rapport préliminaire Municipalité de Tunis. Service des Etudes Générales, Tunis.
- GANIAGE (Jean), 1960. — La population européenne de Tunis au milieu du XIX^e siècle. Etude démographique, Paris, Puf, 97 p.
- LACOMBE (Bernard), 1972. — Migrations et Migrants. Enquête Siné Saloum. 1963-1965. *Cah. ORSTOM sér. Sci. hum.*, vol. IX, n° 4, 393-412.
- MAIGRAY (Daniel), 1968. — Le fait migratoire chez les Djebalia. Rapport de Mission OCD. *multigr.* 50 p. Bruxelles.
- MAKHLOUF (Ezzedine), 1968. — Structures agraires et modernisation de l'agriculture dans les plaines du Kef. Les unités coopératives de production. *Cah. du CERES*, sér. Géographie n° 1, Tunis.

- MAKHLOUF (Ezzedine), 1972. — Les changements récents dans le contenu socio-économique de l'exode rural. L'exode vers Bizerte. *Revue tunisienne des Sciences Sociales*, n° 28-29, 33-72.
- MARCOUX (Alain), 1971. — La population étrangère de Tunis 1956-1970. *Revue tunisienne de Sciences Sociales* n° 25, mai. CERES, Tunis.
- PICOUET (Michel), 1969. — Etude de l'évolution de la structure par âge de la population tunisienne in : Actes du Colloque de Démographie maghrébine, janv. RTSS n° 17 et 18, Tunis.
- PICOUET (Michel), 1971. — Aperçu des migrations intérieures en Tunisie. *Population* n° spécial. Maghreb, mars, 125-147.
- PICOUET (Michel), 1972a. — Les sources de la démographie tunisienne à l'époque contemporaine Tableau méthodologique. Etudes et enquêtes de l'INS n° 3, avril, Tunis 119 p., tabl., cart. bibliogr.
- PICOUET (Michel), 1972b. — Influence de la migration dans la croissance de l'agglomération de Tunis. Perspectives 1966. 1951. *Cah. ORSTOM, sér. Sci. hum.*, vol. IX, n° 4, 425-437.
- PICOUET (Michel), 1973. — Mesure de la migration dans une enquête à passages répétés dans les pays à statistiques complètes. IV^e Colloque National du CNRS. Cæn, 2-4 avril, n° 933, 219-225.
- POURCHER (Guy), 1966. — Un essai d'analyse par cohorte de la mobilité géographique et professionnelle. *Population* n° 2.
- SEKLANI (Mehmoud), 1960. — Villes et Campagnes en Tunisie. Evaluations et prévisions. *Population* n° 3.
- SEKLANI (Mehmoud), 1970. — Présentation et vue d'ensemble des migrations internes RTSS n° 23, p. 23.
- SETHOM (H.), SMAOUT (A.) et EL AOUBANI (M.), 1968. — La vieille ghaba de la Tunisie du Nord-Est et sa reconversion. *Cah. du CERES. Sér. Géographie* n° 2, Tunis.
- SIMON (Gildas) et NOIN (Daniel), 1972. — La migration maghrébine vers l'Europe. *Les Cahiers d'Outre-Mer* n° 99, juil.-sept., 242-276.
- TARIFA (Chedly), 1975. — Niveau de la mortalité et sous-enregistrement des décès en Tunisie. in : Actes du Colloque d'Accra. 8-19 déc. 1971, Edited by P. CANTRELLE, VIESP, Liège.
- TUNIS, 1972-1976. — Composantes actuelles et objectifs quadriennaux d'aménagement. Direction de l'Aménagement du Territoire. China-Dubary-Fubini-Lagier-Py-Tounekti-Amodei-Beecker, 216 p., cartes, tabl.
- VALLIN (Jacques), 1971. — La limitation des naissances en Tunisie. in : *Population*, mars.
- VALLIN (Jacques) et LAPHAM (R.), 1969. — Place du Planning familial dans l'évolution récente de la natalité en Tunisie. RTSS, n° 17 et 18.
- ZAMITI (Khalil), 1970. — Les obstacles matériels et idéologiques à l'évolution sociale des campagnes tunisiennes. *Cah. du CERES* n° 21, mai.

ANNEXE STATISTIQUE I

TABLEAU I. — Evolution de la population des principales villes de Tunisie depuis 1921

Villes	Années de recensement						
	1921	1926	1931	1936	1946	1956	1966 (1)
Tunis ville Tv	98 204	106 860	115 200	120 701	245 371	290 500	436 504
Ev	73 472	81 136	87 205	98 877	119 222	119 500	12 493
Ensemble	171 676	185 996	202 405	219 578	364 593	410 000	448 997
Tunis banlieue a	—	—	15 832	17 952	41 697	88 566	173 266
(2) b	—	—	12 331	13 883	23 343	40 490	12 249
c	—	—	28 163	31 835	65 040	129 056	185 515
Sfax (3)	22 433 5 488	20 839 6 884	31 792 8 177	34 672 8 661	46 003 8 634	55 875 9 760	68 535 1 937
	27 921	27 723	39 969	43 333	54 637	65 635	70 472
Sousse (4)	13 188 6 566	14 442 6 856	16 970 8 354	19 820 8 645	28 216 8 350	38 421 9 751	56 752 1 409
	19 754	21 298	25 324	28 465	36 566	48 172	58 161
Bizerte	12 341 6 809	13 855 6 738	15 235 7 971	17 211 11 257	29 434 9 893	31 873 12 808	50 300 1 408
	19 150	20 593	23 206	28 468	39 327	44 681	51 708
Kairouan	18 839 562	18 797 629	20 738 794	22 128 863	31 599 700	33 359 609	46 063 136
	19 401	19 426	21 532	22 991	32 299	33 968	46 199
Nabeul	6 616 422	7 429 421	7 976 568	8 489 618	10 398 631	13 439 608	26 893 365
.....	7 034	7 848	8 544	9 107	11 029	14 047	27 258
Menzel Bourguiba (5)	200 4 076	307 4 155	896 5 227	466 5 864	17 539 11 814	22 993 11 739	33 580 200
	4 276	4 462	6 123	6 330	29 353	34 732	33 780
Gafsa	6 239 153	7 505 248	11 080 679	10 506 760	10 580 740	23 157 1 188	31 838 570
	6 392	7 753	11 759	11 266	11 320	24 345	32 408
Gabes	15 836 996	13 849 1 270	14 587 1 011	16 854 1 757	20 964 1 548	22 756 1 664	32 087 243
	16 832	15 119	15 598	18 611	22 512	24 420	32 330
Beja	7 337 1 750	8 557 1 911	9 541 2 071	11 360 1 932	20 376 1 832	20 616 2 052	27 611 534
	9 087	10 468	11 612	13 292	22 208	22 668	28 145

TABLEAU I (suite)

Villes	Années de recensement						
	1921	1926	1931	1936	1946	1956	1966 (1)
M'Saken (6)	15 905 85	16 583 37	18 493 32	20 046 43	21 763 41	26 110 32	28 130 —
	15 990	16 620	18 525	20 089	21 804	26 142	28 130
Hamman Lif (7)	1 107 1 212	1 338 1 441	2 328 2 604	3 807 2 893	16 761 2 426	18 168 3 892	24 840 251
	2 319	2 779	4 932	6 700	20 187	22 060	25 091
El Kef	6 302 1 051	6 199 1 163	7 226 1 287	7 498 1 357	10 169 1 077	13 368 1 375	23 015 229
	7 353	7 362	8 513	8 855	11 246	14 743	23 244
Moknine	11 673 73	12 155 36	13 114 51	14 128 77	15 660 39	17 671 28	20 485 —
	11 746	12 191	13 165	14 205	15 699	17 699	20 485
Monastir	8 283 429	7 984 353	9 135 288	10 236 336	11 649 364	12 615 569	20 366 —
	8 712	8 337	9 423	10 572	12 013	13 184	20 366
Kalaa Jebira (6)	10 704 88	11 819 11	13 715 21	14 938 21	14 266 16	16 700 8	18 760 —
	10 792	11 830	13 736	14 959	14 282	16 708	18 760
Mateur	4 438 2 000	5 069 2 055	5 682 2 106	5 792 1 624	11 116 1 598	13 233 1 408	16 876 —
	6 428	7 124	7 788	7 416	12 714	14 641	16 876
Tozeur Nefta	23 752 142	24 121 185	24 383 251	25 176 141	26 495 136	26 294 110	24 302 20
	23 894	24 306	24 634	25 317	26 631	26 404	24 322

a = population tunisienne et autres communautés assimilées (maltais, israélites, maghrébins).

b = population étrangère non compris les maghrébins.

c = a + b.

(1) Les chiffres de la population européenne sont estimés.

(2) Hamman Lif n'est pas comptée dans la banlieue - voir note 7.

(3) L'agglomération de Sfax comprenant les communes de Sakiet Eddair, Sakiet Ezzit, Chihia, El Ain, Gremda, compte en 1966, 221 104 habitants (d'après Unités urbaines tunisiennes. Groupe 8. Aménagement du Territoire).

(4) L'aire urbaine de Sousse comprend en 1966 les communes d'Hamman Sousse, Kalaa Zeghira, Kalaa Kebira, Ksiba, Sahline, M'Saken, soit 143 205 habitants (d'après Unités urbaines Tunisiennes. Groupe 8. Aménagement du Territoire).

(5) Anciennement dénommée Fenyville avant 1956.

(6) Aire urbaine de Sousse.

(7) En 1966, est considéré comme faisant partie de l'Agglomération de Tunis.

TABLEAU II. — « Sorties » et « Entrées » dans quelques grandes villes de Tunisie d'après le recensement de mai 1966.

Zones	Gouvernorats	Ville de Beja (28 145)			Ville de Sousse (58 161)		
		Entrées (1)	Sorties (2)	Solde (3)	Entrées (1)	Sorties (2)	Solde (3)
Zone intégrée à Tunis	Tunis	668	14 747	-14 079	1 403	8 150	-5 747
	Bizerte	604	428	+ 176	305	440	- 135
	Nabeul	134	58	+ 76	451	321	+ 130
Zone continentale	Béja	5 873	2 501	+ 3 372	220	49	+ 171
	Gendouba	1 391	201	+ 1 190	134	46	+ 88
	El Kef	234	91	+ 143	224	97	+ 127
	Kasserine	106	35	+ 71	304	129	+ 175
	Kairouan	54	29	+ 25	2 173	585	+ 1 588
Zone Sud	Gafsa	72	8	+ 64	256	108	+ 148
	Medenine	311	—	+ 311	312	17	+ 295
	Gabès	66	32	+ 34	184	80	+ 104
	Sfax	62	126	- 64	1 334	946	+ 388
Sahel	Sousse	217	89	+ 128	11 007	2 545	+ 8 462
Total		9 792	18 645	- 8 853	19 741	13 523	+ 6 218
Total sans Tunis		9 124	3 898	+ 5 226	18 338	5 373	+ 12 965
Zones	Gouvernorats	Ville de Sfax (70 472)			Ville de Bizerte (51 708)		
		Entrées (1)	Sorties (2)	Solde (3)	Entrées (1)	Sorties (2)	Solde (3)
Zone intégrée à Tunis	Tunis	4 392	11 472	- 7 080	3 049	5 950	- 3 901
	Bizerte	604	391	+ 213	4 015	2 362	+ 1 653
	Nabeul	481	252	+ 229	452	41	+ 411
Zone continentale	Béja	248	49	+ 199	931	116	+ 815
	Fendouloa	168	47	+ 121	838	30	+ 808
	El Kef	279	45	+ 234	1 108	56	+ 1 052
	Kasserine	371	209	+ 162	568	42	+ 526
	Kairouan	663	265	+ 398	274	140	+ 134
Zone Sud	Gafsa	2 054	352	+ 1 702	318	30	+ 288
	Medenine	1 379	284	+ 1 095	786	40	+ 746
	Gabès	1 383	512	+ 871	266	96	+ 170
	Sfax	10 058	3 225	+ 6 833	573	460	+ 113
Sahel	Sousse	2 203	804	+ 1 399	1 251	184	+ 1 067
Total		24 283	17 907	+ 6 376	14 429	10 547	+ 3 882
Total sans Tunis		19 891	6 435	+13 456	11 380	3 597	+ 7 783

(1) Entrées : migrants venant d'autres lieux recensés dans la ville.

(2) Sorties : migrants venant de la ville recensés ailleurs.

(3) Solde : balance brute des mouvements internes non compris la migration nette internationale.

ANNEXE II

(extrait du questionnaire Migration)

RÉPUBLIQUE TUNISIENNE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE

Page 5

Modèle 2

ENQUÊTE MIGRATION ET EMPLOI
(Tunis 1972-1973)

FEUILLE MIGRATION-A

NOM ET PRÉNOM

SEXE E.M.

DATE DE NAISSANCE

.....

.....

F.E.			
F.F.			
	OUI	NON	

ORIGINE GÉOGRAPHIQUE ET CHANGEMENT DE RÉSIDENCE

— Dans quelles localités avez-vous successivement habité depuis votre naissance et quand avez-vous changé de résidence, à quel âge, pour quelle raison et quelle Profession exerciez-vous à ce moment là ?

16	17		18	19	20	21
N° d'ordre de la Migration	Localité		Jusqu'à quel âge ou quelle année	Type d'activité	Profession au moment du déplacement	Raison du déplacement
	Délégation	Cheikhat ou commune				
N						
1						
2						
3						
4						
5						
6						

OU RÉSIDIEZ-VOUS AU MOMENT DE CES ÉVÉNEMENTS ?

(résidence de plus de six mois) (bien préciser qu'il s'agit du lieu de résidence et non du lieu de présence)

Événements	22		23	24	
	Localité		Quel âge aviez-vous	Depuis combien de temps y résidiez-vous	
	Délégation	Cheikhat ou commune			
Retour du Président Bourguiba 1955					
Bataille de Bizerte 1961					
Guerre des 6 jours					
Inondations de 1969					